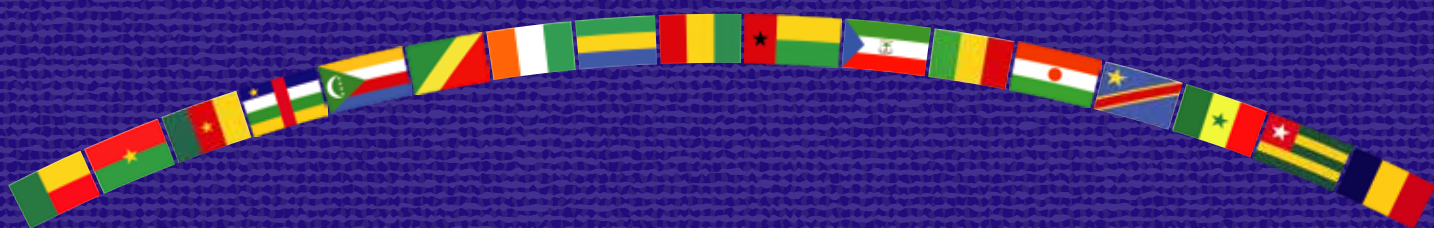


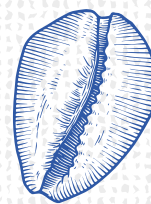


CATALOGUE DES
ACTIVITÉS
DE **L'ERSUMA**



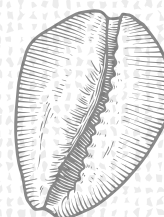
ERSUMA
Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature

2024



ECOLE RÉGIONALE SUPÉRIEURE DE LA MAGISTRATURE

Ce catalogue est la propriété exclusive de l'Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA), Institution de sensibilisation, de vulgarisation, de formation et d'évaluation de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA). A ce titre, toute reproduction et/ou représentation intégrale ou partielle, par quelque moyen que ce soit, du contenu de ce catalogue, non autorisée par l'ERSUMA ou ses ayants-droit, est strictement interdite et passible de poursuites judiciaires.



Tous droits réservés

SOMMAIRE

Pages

Avant-propos	1
Brève présentation de l'OHADA	2-4
Présentation de l'ERSUMA	5-6
Présentation du SIGWEB	7-8
Statistiques des participants aux Formations ERSUMA par année 1999-2023	9
Nos formations 2023 en chiffres	10
Nos conférences 2023 en chiffres	11
Tenue effective de la 1 ^{re} édition du salon régional de l'entrepreneuriat de droit ohada (saredo)	12
Tenue effective du colloque international de kinshasa (rdc)	13
Présentation des formations et conférences 2024	14-15
Lancement des diplômes de spécialité et certificats en droit OHADA	16-17
Formations diplômantes en droit OHADA rentrée 2024	18
Présentation FIPROD 3 ^e édition	19-22
FIPROD 3 ^e édition	23-24
Présentation des formations et conférences 2024	25
Activités du mois de janvier	-
Activités du mois de février	26
Activités du mois de mars	26-27
Activités du mois d'avril	27
Activités du mois de mai	28
Activités du mois de juin	28- 29
Activités du mois de juillet	29-30
Activités du mois de septembre	30-31
Activités du mois d'octobre	31-32
Activités du mois de novembre	32
Activités du mois de décembre	32
Calendrier synoptique des activités ersuma 2024	33-36
Conditions générales des formations	37-39
Nos offres de sponsoring	40-42
Moyens de paiement	43-44
Modalités d'inscription et de participation	45
Modalités des attestations et des supports	46
Sélection d'ouvrages en vente à la librairie de l'ERSUMA	47-49



Dr. Karel Osiris Coffi DOGUE
Directeur Général

Mesdames et Messieurs,

Agilité ! L'ERSUMA est dorénavant plus agile dans ses attributions statutaires. Après avoir réussi à s'adapter à la crise sanitaire de la COVID-19, les activités de formation, de consultation juridique, de traduction et d'interprétariat, de documentation et de recherche de l'ERSUMA en 2024 sont toutes réalisées en bimodal à savoir par une systématisation du présentiel couplé au virtuel. Elles se feront grâce à la proactivité de l'équipe technique de l'Institution mais également des services administratifs et financiers qui constituent leur support.

Par la mise en œuvre de cette stratégie agile, l'ERSUMA avec sa plateforme virtuelle Zoom a facilité le suivi des sessions de formations avec une meilleure aisance numérique et financière. En effet, outre cette agilité technologique, l'ERSUMA a fortement revu sa grille de frais de participation afin de la rendre encore plus accessible à tous.

La continuité du service public de recherche et de renforcement des capacités en droit communautaire africain des affaires en général, en droit OHADA en particulier est par ailleurs assurée par l'ERSUMA avec une nouvelle orientation de sa politique communicationnelle.

Notre politique de mobilisation des

ressources est désormais tournée vers nos cibles avec un appel à du financement interne au sein des parties prenantes et non plus exclusivement tournée vers des partenaires techniques et financiers. En cela, l'ERSUMA propose une offre de sponsoring pour ses activités de formation en même temps que pour ses manifestations scientifiques.

Événement majeur en matière de formations cette année 2024, l'ERSUMA procède au lancement effectif des **DIPLOMES DE SPECIALITE OHADA** et des **CERTIFICATS OHADA**. Longtemps attendus, ils viennent enfin combler une attente réelle en matière de formations continue de moyenne et longue durée assurée de manière synchrone et asynchrone. Le catalogue 2024 permet de mieux découvrir ces nouvelles offres de formations continues et de s'y inscrire.

En 2023, outre ses activités de formations, l'ERSUMA a réalisé un mémorable colloque de commémoration des 30 ans de l'OHADA à Kinshasa. Elle compte à présent activement sur vous pour la tenue de la 3^{ème} édition du Forum International des Professionnels du Droit et du Chiffre (FIPROD) en mai 2024 à Yaoundé suivie de la 3^{ème} édition des journées africaines de l'arbitrage et de la médiation (JAAM) à Libreville au Gabon. De nombreuses manifestations scientifiques internationales complètent cette liste et sont à découvrir au présent catalogue.

L'ERSUMA compte une fois de plus sur la participation effective des acteurs juridiques, judiciaires, économiques et autres parties prenantes afin de donner une nouvelle envergure à ses activités. Ecole d'excellence et bientôt Centre d'excellence multidisciplinaire à l'horizon 2028, vous pouvez solliciter notre expertise en matière de formation, consultation juridique, documentation, édition, publications, traduction et interprétariat ainsi qu'en matière de recherche en Droit.

En vous souhaitant à toutes et à tous, une fructueuse et heureuse année 2024 au service d'une règle de droit OHADA plus effective, efficace et efficiente, nous vous assurons du plaisir ravivé de vous accompagner.

BRÈVE PRÉSENTATION DE L'OHADA

L'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) est créée par le Traité relatif à l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique signé le 17 octobre 1993 à Port-Louis et révisé à Québec au Canada, le 17 octobre 2008. Elle vise à réaliser une intégration juridique dans le domaine du droit des affaires afin d'instaurer, dans ses Etats membres, un cadre juridique et judiciaire sécurisé pour l'épanouissement des investisseurs et entreprises indispensables au développement économique.

A ce jour, l'OHADA compte dix-sept (17) Etats membres que sont : le Bénin, le Burkina-Faso, le Cameroun, la Centrafrique, la Côte d'Ivoire, le Congo, l'Union des Comores, le Gabon, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Guinée Equatoriale, le Mali, le Niger, la République Démocratique du Congo (RDC), le Sénégal, le Tchad et le Togo. L'adhésion y est encore possible et certains pays en appréhendent les contours alors que d'autres émettent une volonté qui va dans ce sens.

En trente ans (30) ans d'existence, l'OHADA n'en finit pas de faire ses preuves. Elle constitue une œuvre immense d'unification du droit sur les plans matériel et territorial devenue un modèle à suivre dans d'autres horizons. Les pays des Caraïbes ont entrepris un projet comparable et l'Europe continue de chercher à se rapprocher de cette formule à succès. Le rapprochement avec le Burundi et Madagascar avance en vue de leur adhésion à l'OHADA. Avec l'appui des partenaires techniques et financiers, une étude de faisabilité de cette adhésion est mise en œuvre. En décembre 2022, l'ERSUMA, sur demande du ministère de

la Justice et sur financement du Projet de Développement Local pour l'Emploi (PDLE), a animé huit (08) sessions de formation dans la ville de Gitega principalement à l'attention des magistrats. Ces sessions de formation ont été réalisées dans le cadre de la « mission de formation en matière de justice commerciale et de renforcement des capacités du Centre de formation professionnelle de la Justice (CFPJ) de la République du Burundi ». Ces actions ont été menées à la suite de celles réalisées à Madagascar où la prise de contact a été assurée avec les ministres en charge de la Justice et des affaires étrangères en marge de la conférence internationale organisée en partenariat avec l'École nationale de formation de la magistrature et des greffes de Madagascar, le 13 octobre 2022, sur le thème « l'OHADA et l'amélioration du climat des investissements dans ses pays membres » et les actions qui ont été réalisées courant 2023. Le Rwanda, au regard de son rôle essentiel dans la mise en œuvre de Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), est également approché. La tenue à Kigali, du 16 au 19 novembre 2022, de la 2ème édition du Forum international des professionnels du droit et du chiffre (FIPROD) a permis à l'ERSUMA d'amorcer la collaboration avec les autorités et professionnels rwandais. Mieux un lot de plusieurs codes bleus leur a été gracieusement octroyé par l'Association pour l'Unification du Droit en Afrique (UNIDA) en collaboration avec l'ERSUMA pour une meilleure appropriation des actes uniformes par les acteurs juridiques et judiciaires du Rwanda.

L'OHADA comprend cinq (5) Institutions : la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement, le Conseil des Ministres, le Secrétariat Permanent (SPO), la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage

(CCJA) et l'Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA).

La Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement est présidée par le Chef d'Etat ou de Gouvernement du pays qui assure la présidence du Conseil des Ministres. Elle se réunit en tant que de besoin et statue sur toute question relative au Traité.

Le Conseil des Ministres regroupe les Ministres en charge de la Justice et des finances des Etats membres. Il est l'organe législatif de l'Organisation. Sa présidence est exercée à tour de rôle et par ordre alphabétique pour une durée d'un an par chaque Etat partie. La présidence est assurée, à la suite de la République Démocratique du Congo (RDC), à compter du 1er janvier 2024, par la République du Sénégal.

Le Secrétariat Permanent (SPO) est l'organe exécutif de l'OHADA. Installé au Siège de l'Organisation à Yaoundé (Cameroun), il est dirigé par le Secrétaire Permanent et est chargé, entre autres, de coordonner les activités des Institutions de l'OHADA, de préparer et suivre la procédure d'adoption des Actes uniformes et autres textes de l'OHADA, de gérer le Journal Officiel de l'OHADA. Le Secrétaire Permanent représente l'Organisation et assiste le Conseil des Ministres. Aujourd'hui, le Professeur Mayatta Ndiaye MBAYE, en sa qualité de Secrétaire Permanent de l'OHADA, assure la présidence du Conseil d'Administration de l'ERSUMA.



La Cour Commune de Justice et d'arbitrage (CCJA) est située à Abidjan (Côte d'Ivoire). Elle a des attributions consultatives, judiciaires et administratives. Sur le plan consultatif, elle donne son avis sur les projets d'Actes uniformes et est garante de l'interprétation uniforme du Traité, des Règlements, Actes uniformes et Décisions. Sur le plan judiciaire, elle est, sauf pour les décisions appliquant une sanction pénale, la juridiction de cassation dans toutes les affaires soulevant des questions relatives à l'application des textes de l'OHADA. A cet effet, elle peut organiser des audiences foraines dans tout Etat membre. Sur le plan administratif, elle assure la gestion de son Centre d'arbitrage et l'administration des procédures arbitrales avec l'assistance de son Secrétaire général. La CCJA compte aujourd'hui treize (13) juges et est présidée par Madame Esther NGO MOUTNGUI IKOUE, qui est par ailleurs Vice-présidente du Conseil d'Administration de l'ERSUMA.



L'École Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA) est l'établissement unique de formation, de perfectionnement et de recherche de l'OHADA, rattaché au Secrétariat Permanent. Installée à Porto-Novo (Bénin), elle est chargée de sensibiliser, vulgariser, former et évaluer en droit des affaires en général, en droit OHADA et en tout autre

droit communautaire africain en particulier. L'ERSUMA est aujourd'hui dirigée par le Docteur Karel Osiris Coffi DOGUE.



Les Institutions de l'OHADA agissent en parfaite collaboration avec les Etats membres et les hommes de l'art.

En effet, l'Organisation dispose d'un point focal permanent constitué de la **Commission Nationale OHADA (CNO)** qui existe dans chacun des Etat membre. Cette Commission, placée sous la tutelle du Ministre en charge de la justice, est un cadre de concertation des parties prenantes nationales en droit des affaires et une cheville ouvrière de l'élaboration et de la promotion du droit OHADA. Elle constitue d'ailleurs le plus grand pourvoyeur de personnes ressources pour la composition du **Comité des Experts** chargé de la préparation technique des réunions du Conseil des Ministres.

Pour une meilleure appréhension des questions techniques relatives au droit des affaires qu'elle élabore, adopte et fait appliquer, l'OHADA s'est dotée :

- d'une **Commission de Normalisation pour la Profession Comptable (CNPC)** dont le règlement portant création, organisation et fonctionnement a été adopté lors de la 53ème session du Conseil des Ministres de l'OHADA de décembre 2022. L'un des objectifs de cette commission est de permettre à la profession comp-

table de jouer sa partition face aux défis nouveaux induits par les questions de durabilité, de responsabilité sociale des entreprises ou encore de lutte contre la corruption, de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ; cette Commission remplace la **Commission de Normalisation Comptable de l'OHADA (CNC-OHADA)** ;

- d'un **Comité Technique de Normalisation des Procédures Electroniques** chargé de la normalisation des procédures effectuées au moyen de documents et de transmission électronique.

Dans l'exercice de son activité normative, l'OHADA a élaboré et mis en application onze (11) Actes uniformes dont le dernier est relatif au système comptable des entités à but non lucratif, adopté le 22 décembre 2022 à Niamey (Niger) entre en vigueur le 01 janvier 2024, vient en complément de l'Acte Uniforme relatif au droit comptable et à l'information financière (AUDCIF) permettra d'améliorer significativement la qualité de l'information financière produite au sein de l'espace OHADA. Par ailleurs, l'Acte uniforme portant organisation des procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution, adopté le **10 avril 1998** et paru au JO OHADA n°6 du **1^{er} juillet 1998** a été adopté par le Conseil des ministres de l'OHADA le **17 octobre 2023** lors de sa **56^e session à Kinshasa**.

Pour des informations détaillées sur l'OHADA, veuillez consulter le site officiel de l'Organisation
www.ohada.org

PRÉSENTATION DE L'ERSUMA

Inaugurée en 1997 et fonctionnelle depuis 1998, l'ERSUMA bénéficie d'un statut international et œuvre pour l'amélioration de l'environnement juridique et judiciaire dans l'ensemble des Etats membres. Elle a à son actif plus de dix-huit mille cinq cents (18.500) personnes formées, d'horizons professionnelles diverses.

L'ERSUMA est organisée en pôle administratif et en pôle technique.

Le pôle administratif assure la gestion administrative et financière de l'Institution. Il est constitué de la Direction générale, du Service des Ressources Humaines, du Matériel et de l'Administration Générale, du Service Financier et Comptable et du Service du Système d'Information. Dans sa perspective de rapprochement de ses services, l'ERSUMA a acquis des équipements de dernière technologie notamment en matière d'installations informatiques et d'infrastructures-réseaux, de visioconférence, de documentation virtuelle et de traduction simultanée. L'ERSUMA a également mise en place un système de gestion en ligne de ses formations et conférences dénommé « SIGWEB ». Il s'agit d'une plateforme web interactive permettant aux utilisateurs de bénéficier des services d'inscription, de délivrance d'attestation et de certificat, de paiement en ligne des frais de formation, d'attestation de conférences et des prix des ouvrages et périodiques en vente auprès de la Librairie de l'ERSUMA. Ce nouveau dispositif réduit considérablement le temps de traitement des demandes et rapproche l'ERSUMA de ses usagers.

Le pôle technique est constitué des diffé-

rents centres correspondant aux services offerts par l'ERSUMA. Il s'agit du :

Centre de formation

Il est chargé de sensibiliser, vulgariser, former et renforcer les capacités en droit des affaires en général, en droit OHADA et autres droits communautaires africains en particulier. Les activités du centre de formation de l'ERSUMA sont ouvertes à tout public, notamment les magistrats, avocats, notaires, huissiers de justice, greffiers, commissaires-priseurs, juristes d'entreprise, de banque ou d'établissements financiers, experts comptables et comptables agréés, mandataires judiciaires, opérateurs économiques, universitaires, ... etc.)

Les formations se déroulent au siège, en tout autre lieu, à distance ou par visioconférence. Pour tenir compte de la diversité professionnelle, de la disponibilité et des besoins de formation des auditeurs, les activités de formation prennent la forme de sessions de formation sur plusieurs jours ou de Matinées de formation. Elles sont organisées suivant le catalogue des formations de l'année en cours, en exécution d'un contrat de partenariat de formation, ou à la suite d'une demande circonstanciée de formation (formations à la carte). Elles sont pratiques, peuvent être certifiantes ou diplômantes et respectent les méthodes modernes de formation d'adultes.

Centre de recherche

Il initie, développe et assure la promotion de la recherche en droit des affaires en général, en droit OHADA et autres droits communautaires africains en particulier. Composé, outre les chercheurs membres du personnel de l'ERSUMA, de chercheurs-associés, chercheurs-invités et chercheurs-stagiaires, universitaires ou professionnels du droit, il est chargé de l'animation scientifique

(colloques, séminaires, conférences, Revue de l'ERSUMA, Bulletin ERSUMA de pratique professionnelle, publications de documents pratiques et rapports de recherche) et de l'évaluation de l'application des textes en vigueur par le biais de projets de recherche.

Le Centre de recherche apporte également son expertise aux professionnels du droit sous la forme de conseils juridiques, d'établissement de manuels de procédures, tableaux de bord, termes de références ou de rédaction d'actes.

Centre de documentation

Il contribue à la diffusion et à l'amélioration des connaissances en droit des affaires en général, en droit OHADA et autres droits communautaires africains en particulier. Doté d'une documentation théorique et pratique, générale et spécialisée, il est un centre d'excellence ouvert à tout public et accessible en ligne à l'adresse suivante : <http://biblio.ohada.org>. Il dispose également d'une librairie dénommée « La Librairie de l'ERSUMA » qui est, pour les éditeurs et auteurs un espace de dépôt-vente pour la diffusion de leurs ouvrages et, pour les lecteurs, un espace d'achat moderne et sécurisé. La librairie sera bientôt accessible en ligne. Le Centre de documentation offre également un service d'assistance technique pour la création, la mise en place et l'actualisation de bibliothèque ou centres de documentation spécialisés en droit des affaires.

Centre d'interprétariat et de traduction en droit

Il vulgarise et assure la promotion du multilinguisme dans le fonctionnement des Institutions de l'OHADA et dans l'application du droit. Les Juristes Traducteurs Interprètes, fonctionnaires internationaux, assurent la traduction de tous les textes et documents officiels en anglais, en portugais et en espagnol ainsi que la traduction en simultanée dans le cadre des activités des Institutions. Le centre dispose d'une expertise en traduction et en interprétariat juridique, et offre ses services d'assistance aux institutions et professionnels du droit. Le Centre de traduction et d'interprétariat en DROIT (CTID) continuera d'assurer en 2024, la disponibilité des documents dans les quatre langues de l'OHADA. Les services payants de traduction et d'interprétation de tout document et manifestations scientifiques dans les quatre langues de l'OHADA que sont le Français, l'Anglais, l'Espagnol et le Portugais restent offerts au public par le CTID toute l'année.

Pour des informations détaillées sur l'ERSUMA, veuillez consulter le site officiel de l'Organisation
<http://ersuma.ohada.org>



SIGWEB-ERSUMA

(Système Intégré de Gestion des WEBinaires de l'ERSUMA)

Avec la demande de plus en plus forte et l'appropriation presque généralisée des technologies de visioconférence, par le public cible après la crise mondiale du COVID-19, l'ERSUMA a opéré une transition globale vers les activités bimodales ou hybrides.

Ainsi au cours de l'année 2023, presque de **90%** des activités de formation et de recherche de l'ERSUMA ont été systématiquement ouvertes au public cible à distance.

Pour y arriver, il a fallu à son Service du Système d'Information (SSI) d'entreprendre depuis 2021 le développement d'une plateforme web de gestion automatisée des formations dénommée **Système Intégré de Gestion des WEBinaires de l'ERSUMA (SIGWEB-ERSUMA)** et accessible à l'adresse <https://sigweb.ersuma.org>.

Après sa mise en place, le SIGWEB-ERSUMA s'est imposé comme un outil incontournable dans la mise en œuvre efficace et efficiente des activités de formation et de recherche incluant le paiement en ligne des frais de formation ou de participation, de même que l'acquisition d'ouvrages ou l'abonnement aux périodiques des Editions de l'ERSUMA.

A ce jour, grâce au SIGWEB, les attestations des formations et conférences en présentiel sont générées automatiquement dès la disponibilité de la liste de présence des participants. Quant aux formations et conférences par visioconférence, les attestations sont générées automatiquement au plus tard dans les dix (10) minutes qui suivent la clôture de l'activité. Diverses fonctionnalités sont implémentées pour permettre à l'ERSUMA de transmettre directement les attestations aux participants éligibles par mail. Ce grand pas dans la digitalisation du processus de gestion des formations et conférences permet à l'ERSUMA un gain considérable de temps de traitement post-formation.

Cette avancée technologique au niveau de l'ERSUMA n'est forcément pas sans impact sur les habitudes des partenaires et du public cible appelés aussi à se mettre dans la même dynamique. En effet, pour réaliser sa transformation digitale, l'ERSUMA a dû procéder à la redéfinition de la politique d'inscription des participants aux diverses activités qu'elles soient en présentiel ou en visioconférence. Ainsi, autant pour faciliter le traitement des données que pour s'aligner sur les exigences du Conseil d'Etablissement, en termes de critère d'identification des participations en vue de l'élaboration de statistiques plus précises, **il est fait obligation à tout participant à une activité de l'ERSUMA de fournir un minimum d'information complémentaire, notamment E-mail, Genre, Nationalité et Secteur d'activité**. Si les trois (03) derniers éléments d'information visent l'élaboration des statistiques, l'adresse électronique reste pour l'instant, le seul critère d'identification unique des participants. Et Zoom, la plateforme de visioconférence de l'ERSUMA n'utilise que ce paramètre pour distinguer aussi les participants à une session, quel que soit le nom ou leur pseudonyme de connexion. De ce fait, pour permettre la consolidation des temps de présence dans une session de visioconférence, seule l'adresse électronique fait foi. Et il va sans dire que les participants qui disposent de plusieurs, devront aider l'ERSUMA à en adopter une seule dans les activités. Par exemple, lorsqu'un participant s'inscrit avec son adresse Yahoo, se connecte à Zoom avec son adresse Gmail et adresse une requête de non-réception de son attestation avec une adresse professionnelle, on conçoit tous que le traitement de sa requête sera fastidieux et un tâche manuelle évitable si en amont ce dernier choisissait une adresse électronique unique pour les activités de l'ERSUMA.

SIGWEB-ERSUMA

(Système Intégré de Gestion des WEBinaires de l'ERSUMA)

Et pour donner à chaque participant, sa place de client-roi, le SGWEB, dans sa dernière version 2023 a été repensée pour recentrer les fonctionnalités autour du profil utilisateur. Désormais, en créant son compte utilisateur sur la plateforme SIGWEB, chaque participant dispose d'un espace privé avec un tableau de bord où il retrouvera toutes ses inscriptions et participations effectives ainsi que ses paiements et attestations, les formations à venir,

Ainsi, qu'il s'agisse d'une activité en présentiel ou par visioconférence, le participant devra se rendre sur le SIGWEB, créer son compte, si ce n'était pas déjà fait, s'inscrire à l'activité et, le cas échéant, procéder aux paiements y afférents. Pour créer le compte, il s'agira de renseigner un formulaire en 2 minutes maximum et renseigner l'adresse électronique choisit pour communiquer avec l'ERSUMA, ainsi qu'un mot de passe. A l'étape de paiement, une option de réduction est offerte à diverses conditions (confère modalités de participation). Ces options de réduction ne sont sélectionnées par le demandeur qu'après avoir obtenu l'accord préalable de l'ERSUMA par courriel selon l'inscription de groupe d'une même structure **(10%)**, l'inscription en qualité d'étudiant ou de doctorant **(40%)** aux entreprises ou pour le paiement anticipé **(5%)**.

Dans la même dynamique d'automatisation des processus, les invitations Zoom sont envoyées individuellement par un script ; l'ERSUMA ne communique donc plus de liens publics de connexion Zoom. Chaque inscrit qui en remplit les conditions recevra l'invitation Zoom 24h avant le début de la session. Et dans la perspective de la consolidation des temps de présence, **l'authentification sur le logiciel Zoom est obligatoire.** Chaque participant qui reçoit son invitation individuelle devra s'authentifier sur son logiciel ou application Zoom avant de cliquer sur le lien pour « Rejoindre la session ». Et pour s'authentifier, il faut au préalable créer son compte Zoom en renseignant son adresse e-mail au cours d'un processus qui dure environ 2 minutes. Cette authentification est aussi l'occasion de renseigner correctement ses nom et prénom afin que une fois connecté dans la session, l'on soit bien identifié, en lieu et place des pseudonymes auto-générés de type « Iphone 12 », « Techno 19 », « Desktop » ... toute chose qui anonymise le participant contrairement aux bonnes pratiques et conditions générales de participation aux activités de l'ERSUMA.

Enfin sur SIGWEB, le système de paiement électronique par Mobile Money et Cartes bancaires s'élargit progressivement aux différentes zones monétaires de l'espace OHADA notamment l'UEMOA et la CEMAC avec l'expansion de l'agrégateur KkiaPay au Sénégal et à l'opérateur Wave de même que l'implémentation de l'agrégateur de paiement CinetPay. Nous espérons que ces nouveaux partenariats permettent aux participants des différentes zones monétaires de pouvoir procéder aux paiements depuis leur compte portefeuille électronique ou communément appelé Mobile Money à la suite de leur inscription sur SIGWEB, c'est le grand challenge pour 2024.

Au plaisir de vous accueillir sur notre plateforme, le SIGWEB-ERSUMA, et de vous savoir de plus en plus satisfaits !

Statistiques des participants aux formations de l'ERSUMA par année de 1999 - 2023

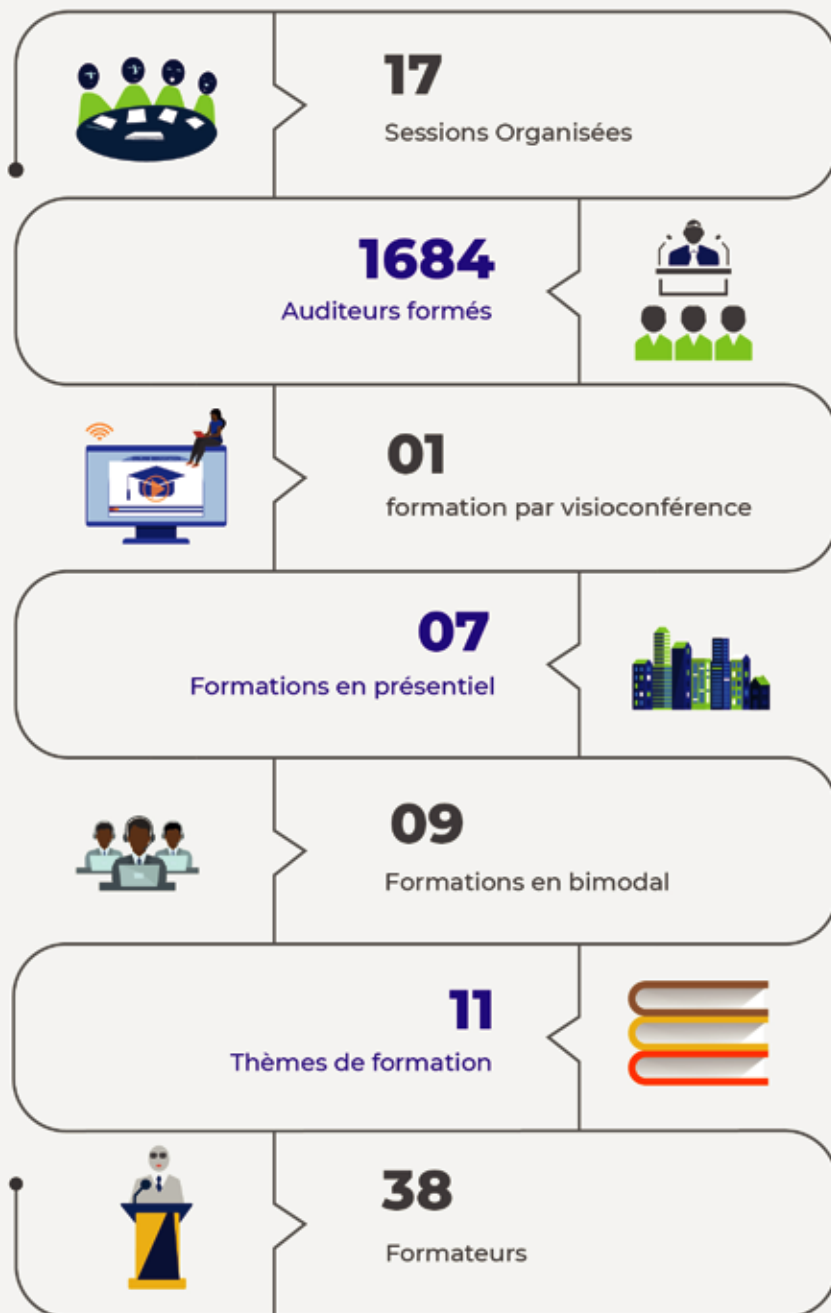
Année	Nombres de sessions	Nombres de participants
1999	2	82
2000	2	29
2001	8	337
2002	14	620
2003	12	631
2004	15	843
2005	2	75
2006	5	182
2007	3	115
2008	20	648
2009	8	273
2010	22	726
2011	23	1448
2012	9	433
2013	7	334
2014	9	316
2015	6	335
2016	3	161
2017	9	356
2018	36	642
2019	32	1.304
2020	25	4.314
2021	23	1.208
2022	34	1.215
2023	17	1 684
Total	343	18.711



ERSUMA
Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature

Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
Organization for the Harmonization of Business Law in Africa
Organización para la Armonización en África del Derecho Mercantil
Organização para a Harmonização em África de Direito dos Negócios

Nos formations **2023** en chiffres





ERSUMA
Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature

Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
Organization for the Harmonization of Business Law in Africa
Organización para la Armonización en Africa del Derecho Mercantil
Organização para a Harmonização em Africa de Direito dos Negócios

Nos conférences **2023** en chiffres



09

Manifestations scientifiques

917

participants



06

conférences en ligne

03

(01) Journée africaine de l'arbitrage et de la médiation - 2^e édition en bimodal (Côte d'Ivoire / Visioconférence)

(01) SAREDO - 1^{re} édition en présentiel (Bénin)

(01) Colloque international en bimodal (RDC / Visioconférence)



09

Thèmes

135

Intervenants



TENUE EFFECTIVE DE LA 1^{re} ÉDITION DU SALON RÉGIONAL DE L'ENTREPRENANT DE DROIT OHADA (SAREDO)



En treize (13) années d'application de l'Acte uniforme portant sur le droit commercial général (AUDCG) révisé et l'entrée en vigueur du statut de l'entrepreneur, le tissu économique des États membres de l'OHADA demeure encore caractérisé par la prédominance de l'économie informelle. Cette situation, qui perdure et persiste avec force et vigueur, révèle l'échec de la mise en œuvre du statut de l'entrepreneur. Une simple visite des fichiers locaux du RCCM dans les États membres permet de constater la rareté voire, dans la majorité des cas, l'inexistence de déclarations d'activité enregistrées. De l'échec de la mise en œuvre du statut de l'entrepreneur, l'on est en droit de se poser plusieurs questions et se demander notamment si ce statut est véritablement accompagné dans son implémentation au sein du système juridique et économique des États membres de l'OHADA même si des mesures incitatives complémentaires ont été prises au Bénin, au Cameroun, en Côte d'Ivoire, au Sénégal et au Mali. Si l'on considère selon Pathé DIONE que « la croissance ne doit pas uniquement reposer sur la construction des infrastructures. Il faut nécessairement une transformation locale de nos matières premières », les États parties de l'OHADA doivent non seulement changer le paradigme de leur économie mais aussi faire de plus en plus confiance au potentiel local et accompagner les jeunes sans budget mais avec des idées de projets porteurs.

C'est dans cette dynamique que le Salon Régional de l'entrepreneur de Droit OHADA (SAREDO) a été institué par l'ERSUMA en collaboration avec le cabinet MATUTHY. La 1^{ère} édition du SAREDO

s'est ainsi tenue du 06 au 08 juillet 2023 à Cotonou, au Palais des congrès, et à l'hôtel AZALAÏ à Cotonou sur le thème : « **L'entrepreneur au cœur du dynamisme de la nouvelle économie africaine** ».

Cette première édition a réuni près de 200 participants composés d'entrepreneurs, d'universitaires, de professionnels du droit et du chiffres, ainsi que des experts sur les questions en lien avec les entreprises. Les participants ont pu échanger, à travers plusieurs panels et tables rondes, sur l'état des lieux du statut de l'entrepreneur et la mise en place d'un cadre juridique adéquat ; le secteur informel et l'économie africaine ; les politiques publiques et l'entrepreneur ; la diplomatie économique. Mieux, les entrepreneurs ont obtenu le cadre idéal pour exposer leurs divers produits et services. La fin des travaux a été marquée par le brunch des investisseurs qui a permis aux participants d'apprendre sur les opportunités d'investissements et de financier et de nouer des relations commerciales fructueuses.



Après le succès de cette édition, la prochaine édition se déroulera au Sénégal du 08 au 10 juillet 2024 et poursuivra le même objectif, celui de vulgariser le statut de l'entrepreneur de Droit OHADA, d'assurer son appropriation par toutes les parties prenantes et de renforcer la formalisation des entreprises dans les États membres de l'OHADA à travers une mise en commun régulière des approches juridique, économique, politique, administrative et socio-anthropologique de l'entrepreneuriat individuel.

TENUE EFFECTIVE DU COLLOQUE INTERNATIONAL DE KINSHASA (RDC)

L'École Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) a organisé du 18 au 20 octobre 2023, le colloque international sur le thème : « **L'OHADA, TRENTE (30) ANS APRÈS : BILAN ET PERSPECTIVES** », qui s'est déroulé au Fleuve Congo Hotel à Kinshasa (RDC).



La cérémonie officielle d'ouverture, placée sous le haut patronage de Son Excellence Monsieur Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, Président de la République Démocratique du Congo, Président en exercice de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de l'OHADA, a été présidée par Madame Rose MUTOMBO KIESE, Ministre d'État, Ministre de la Justice, Garde des Sceaux de la République Démocratique du Congo, Présidente en exercice du Conseil des Ministres de l'OHADA. Outre la leçon inaugurale présentée par le Pr Joseph DJOGBENOU, Avocat au Barreau du Bénin, Professeur Titulaire, Université d'Abomey-Calavi (Bénin), cette cérémonie a connu les allocutions successives de Docteure Valérie HOUANGNI, Directrice Générale par intérim de l'ERSUMA, du Professeur Roger MASAMBA MAKELA, Président de la Commission Nationale OHADA de la RDC, de Maître Jean-Claude MBAKI, Bâtonnier du Barreau de Kinshasa-Gombe, et du Professeur Mayatta Ndiaye MBAYE, Secrétaire Permanent de l'OHADA..

Ce colloque international a réuni plus de deux cent cinquante (250) participants parmi lesquels figuraient universitaires et chercheurs, professionnels du Droit et du Chiffre, opérateurs économiques, ainsi que les Institutions de l'OHADA, les partenaires institutionnels, techniques et financiers qui accompagnent l'Organisation dans la

mise en œuvre de sa politique. Il a permis, d'une part, de dresser le bilan des trente années de l'OHADA et, d'autre part, de réfléchir sur les perspectives de son développement pour l'amélioration du climat des investissements et le développement économique de ses États membres.

Les participants ont pu échanger sur les problématiques d'intégration juridique, de sécurité juridique et judiciaire, ainsi que de l'accroissement des investissements dans l'espace OHADA. Ces échanges et partages d'expériences ont été réalisés à l'occasion des neuf (09) ateliers thématiques et des deux (02) tables-rondes institutionnelle et professionnelle. Ils se sont poursuivis dans un cadre moins formel lors des expositions/ventes en stands, les présentations de produits et services des partenaires, sponsors et annonceurs, et les séances de brainstormings.

À l'issue des travaux, la cérémonie de clôture a été marquée par le rapport général de Docteur Achille NGWANZA, Président du Groupe de Travail OHADA du Comité français de l'arbitrage, et le discours de clôture très galvanisateur de S.E. M. Sergio ESONO ABESO TOMO, Ministre de la Justice, du Culte et des Etablissements pénitentiaires de la Guinée Équatoriale.



Une soirée de gala a été offerte aux participants et aux partenaires au Pullman Kinshasa Grand Hotel précédé le 17 octobre d'un cocktail dînatoire marquant les 30 ans de l'OHADA au même lieu. De même, au lendemain du Gala, un déjeuner de remerciements aux intervenants du Colloque a eu lieu au Restaurant du Majestic River.

PRÉSENTATION DES FORMATIONS ET CONFÉRENCES 2024



L'ERSUMA compte réaffirmer sa position d'Institution de référence en matière de formation par le maintien de l'organisation de ses sessions de formation et manifestations scientifiques ordinaires mais également en lançant ses formations diplômantes et en innovant avec l'organisation prochaine de la Journée africaine de l'information commerciale.

L'ERSUMA affiche en conséquence au programme de son catalogue au titre de l'année 2024, dix (10) sessions de formation courtes en sus du Diplôme de Spécialité en Gouvernance des Entreprises (DSGE) option Administration des entreprises et du Certificat en Arbitrage OHADA.

Elle organise également, dix (10) manifestations scientifiques dont six (06) conférences internationales. La 3ème édition du Forum International des Professionnels du Droit et du Chiffre (FIPROD), la 2ème édition du Salon régional de l'entrepreneuriat de droit OHADA (SAREDO), la 3ème édition de la Journée africaine de l'arbitrage et de la médiation (JAAM) et la 1ère édition de la Journée africaine de l'information commerciale sont confirmés.

Ces activités se tiendront dans divers pays et leur déploiement tient compte de la répartition

géographique des Etats Parties, de la promotion du droit OHADA hors de son espace et de l'Etat partie assurant la Présidence du Conseil des Ministres de l'OHADA.

Toutes les formations de l'ERSUMA sont animées par un binôme composé d'un expert universitaire et d'un praticien, tous des professionnels expérimentés. Elles sont précédées d'un questionnaire de préformation permettant d'identifier les attentes des participants. Elles se déroulent par des présentations sur la base de diaporamas, de questions-réponses et d'échanges avec les participants. Les ateliers pratiques, échanges d'expériences, groupes-discussion font partie des éléments principaux de nos formations à côté de l'évaluation continue des acquis par le biais d'exercices pratiques. Les questionnaires post-formation permettant d'évaluer les formations, les formateurs et l'organisation.

Sauf précisions particulières, toutes les formations sont en bimodal c'est-à-dire en présentiel et en visioconférence.

Dans ce nouveau catalogue, les formations et

PRÉSENTATION DES FORMATIONS ET CONFÉRENCES 2024

manifestations scientifiques proposées sont listées de manière chronologique suivant leur date de réalisation et feront l'objet, chacune, d'une présentation détaillée disponible sur le site officiel de l'OHADA (<https://ohada.org>).

Les conditions d'inscription et autres modalités de participation sont également disponibles sur la plateforme de gestion des activités de l'ERSUMA dénommée SIGWEB (<https://sigweb.ersuma.org>).

Toutes les inscriptions, pour une participation en présentiel ou par visioconférence, sont désormais recueillies sur la plateforme du SIGWEB.

Le présent catalogue ne prend pas en compte les formations et conférences à réaliser en exécution de contrats de formation ou d'accords de partenariat ou de coopération signés par l'ERSUMA avec les structures publiques ou privées de formation, ordres professionnels, pouvoirs publics, entreprises et professionnels, toutes catégories confondues.

Les entreprises ou organismes qui identifient un besoin de formation ou une thématique pertinente et d'actualité pouvant être abordée à l'occasion d'une manifestation scientifique peuvent, en cours d'année, faire appel à l'expertise de l'ERSUMA pour la préparation scientifique, pédagogique et matérielle ainsi que l'animation des activités initiées.

Les activités sur demande peuvent se tenir au siège de l'ERSUMA à Porto-Novo (Bénin) ou en tout autre lieu, y compris par visioconférence.

Par ailleurs, l'ERSUMA compte élaborer plusieurs programmes dédiés à des cibles spécifiques avec des suggestions de thèmes tels que : Gouvernance des Sociétés d'Etat ;

Secrétariat juridique des Sociétés ; Créances bancaires et immunité d'exécution ; Contrats Miniers et Pétroliers et Arbitrage ; Comptabilité et états financiers ; Communications commerciales ; Droit des affaires et stratégies portuaires ; Etc.

LANCEMENT DES DIPLOMES DE SPÉCIALITÉ ET CERTIFICATS EN DROIT OHADA



L'Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) vous annonce l'ouverture des Diplômes de spécialité et des Certificats en Droit OHADA.

Le DS-OHADA

Le Diplôme de Spécialité en Droit OHADA, en abrégé DS-OHADA, est un diplôme de spécialisation en droit des affaires. Il est l'équivalent du Diplôme de Master 2. Il a pour objet de préparer à l'insertion ou à la promotion professionnelle par le renforcement des capacités dans des domaines spécifiques du Droit des affaires issu de l'OHADA.

Le **DS-OHADA** est ouvert à toute personne titulaire :

d'un Master 1 en droit ou d'au moins 60 crédits d'un Master en Droit ;

d'une Maîtrise en droit ;

d'un Master ou d'une Maîtrise dans un domaine compatible avec celui de la formation.

L'admission se fait par test ou examen de dossier.

Le cursus du DS-OHADA se déroule en plusieurs modules compensables pour un volume horaire total de 1200 heures. La formation est dispensée en présentiel et à distance.

Le cursus du DS-OHADA est organisé en formation professionnelle. Il est conçu et réalisé en collaboration avec le monde socioprofessionnel dont les représentants sont associés à l'orientation des programmes et participent à la formation. Il comprend des enseignements théoriques, méthodologiques, pratiques et appliqués. Les activités pédagogiques prendront la forme de cours, de conférences, de séminaires, de travaux dirigés, de travaux pratiques et de stages. Le cursus du DS-OHADA assure donc à l'auditeur l'acquisition de connaissances et de compétences fondamentales, transversales, préprofessionnelles et professionnelles.

Les Certificats OHADA

Les Certificats OHADA sont ouverts à toute personne titulaire d'au moins un diplôme de Licence ou équivalent. Ils sont des formations de spécialisation et de renforcement de capacités dans les domaines de l'arbitrage et de la médiation pour les arbitres, médiateurs et gestionnaires d'institution d'arbitrage et de médiation. Le cursus des Certificats se déroule en plusieurs modules pour un volume horaire total de 600 heures. Ils sont organisés dans les mêmes conditions de réalisation que le DS-OHADA. Les Diplômes de Spécialité en Droit OHADA, le Certificat d'Arbitrage OHADA et le Certificat de Médiation OHADA délivrés aux auditeurs sont signés par le Directeur Général de l'ERSUMA. Ils sont subdivisés comme l'indique le tableau ci-dessous :

LANCEMENT DES DIPLOMES DE SPÉCIALITÉ ET CERTIFICATS EN DROIT OHADA

Diplôme de Spécialité en Procédures OHADA (DS-OHADA - PO)

Option - Procédures d'exécution (DSPO 1)

Option - Procédures collectives
d'apurement du passif (DSPO 2)

Diplôme de Spécialité en Gouvernance des Entreprises (DS-OHADA - GE)

Option - Structuration des entreprises

Option - Administration des entreprises

Certificat en Arbitrage OHADA (CAO)

Certificat en Médiation OHADA (CMO)

En 2024, les formations ouvertes sont :

- Le Certificat en Arbitrage OHADA (CAO) ;
- Diplôme de Spécialité en Gouvernance des Entreprises (DS-OHADA – GE)
Option Administration des entreprises

CALENDRIER PEDAGOGIQUE

ACTIVITÉS	DATES
Dépôt des demandes d'inscription	Lundi 08 janvier au vendredi 30 avril 2024
Démarrage des enseignements CAO	Lundi 16 septembre 2024
Démarrage des enseignements DS-OHADA-GE/AE	Lundi 30 septembre 2024
Fin de l'année académique	Vendredi 14 mars 2025 pour le CAO
	Vendredi 31 mai 2025 pour le DSGE-AE
Cérémonie de remise de diplômes en 2025	Ndjamena au Tchad en marge des activités du Conseil des ministres de l'OHADA



ERSUMA
Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature

Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
Organization for the Harmonization of Business Law in Africa
Organizacion para la Armonizacion en Africa del Derecho Mercantil
Organizaçao para a Harmonizaçao em Africa de Direito dos Negocios

FORMATIONS DIPLOMANTES EN DROIT OHADA

RENTREE 2024

**DURÉE
1200 H**

**DIPLOME DE SPÉCIALITÉ
OHADA EN GOUVERNANCE
DES ENTREPRISES OPTION
ADMINISTRATION DES
ENTREPRISES (DSGE-AE)**

**FRAIS D'INSCRIPTION
150.000 FCFA**

**FRAIS DE FORMATION
1.200.000 FCFA
(PROFESSIONNELS)**

**FRAIS DE FORMATION
750.000 FCFA
(ÉTUDIANTS)**

**DURÉE
600 H**

**CERTIFICAT EN DROIT
OHADA, CERTIFICAT
EN ARBITRAGE
OHADA (CAO)**

**FRAIS D'INSCRIPTION
150.000 FCFA**

**FRAIS DE FORMATION
1.000.000 FCFA
(PROFESSIONNELS)**

**FRAIS DE FORMATION
600.000 FCFA
(ÉTUDIANTS)**

PRÉSENTATION FIPROD 3^e édition



Le besoin de synergie interprofessionnelle dans la vie et la pratique du droit et du chiffre et l'apport considérable de l'interprofessionnalisme dans l'expansion des professions juridiques, judiciaires et comptables dans la vie des entreprises donc du développement économique des États, est la résultante de l'institutionnalisation du Forum International des Professionnels du Droit et du Chiffre (FIPROD) par l'École Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA).

Le FIPROD est une manifestation professionnelle qui se caractérise par sa diversité et son ouverture. C'est le lieu de rencontres et d'échanges qui réunit tous les professionnels du droit et du chiffre, toutes professions confondues mais également les acteurs du monde économique. Il est le creuset le plus important des professionnels et des opérateurs économiques en ce qu'il les fédère autour d'un objectif commun à trois volets : expansion des professions juridiques, judiciaires et comptables, effectivité du Droit et efficacité économique du Droit. La réalisation de cet objectif commun nécessite que tous les acteurs connaissent mutuellement leurs professions, leurs rôles, en déterminent les enjeux systémiques et travaillent en synergie pour assurer la sécurité juridique et judiciaire des investissements en Afrique. Le FIPROD se veut donc le trait d'union entre les professionnels du droit et du chiffre, les opérateurs économiques d'horizons, de domaines et de secteurs divers dont la collaboration est primordiale pour le développement de leur profession, la satisfaction des destinataires des services offerts et le développement économique du continent.

Après la 2^e édition qui s'est tenue à Kigali (RWANDA), du 16 au 18 novembre 2022 sur le thème : « Développement économique et défis du financement des entreprises en Afrique », l'ERSUMA a décidé d'organiser la prochaine édition du FIPROD à Yaoundé (Cameroun), du 22 au 25 mai 2024, sur le thème « La Responsabilité sociale des entreprises en Afrique ».

Ce thème n'est pas choisi par hasard. Il est le résultat du constat de l'émergence du concept de RSE en Afrique. Dans un contexte de fortes demandes sociales et de fragilité des recettes publiques, la RSE représente une opportunité pour l'Afrique : celle de servir un développement durable et inclusif. En adoptant de meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), les entreprises peuvent non seulement réduire les externalités négatives de leurs activités, mais également optimiser leur impact positif sur le développement. Une démarche RSE peut également procurer d'importants bénéfices aux entreprises en leur ouvrant les marchés internationaux, en leur assurant un avantage concurrentiel, en réduisant les coûts de consommation d'énergie, d'eau, etc... L'enjeu de ces prochaines années sera donc d'accompagner le développement à grande échelle de la RSE sur le continent africain, ce qui représente un défi de taille pour des économies encore largement informelles. L'objectif est d'inscrire les entre-

prises africaines dans une dynamique liée au développement durable. L'ouverture continentale de la RSE ne pourrait que favoriser le développement humain sur le continent, à travers une plus grande paix et une plus grande stabilité. Tout cela montre bien que l'intégration de la RSE dans les pratiques commerciales africaines constitue un enjeu stratégique et économique pour les entreprises africaines. Cet enjeu, l'OHADA l'a compris en intégrant un dispositif RSE dans la note 35 annexée à l'Acte uniforme relatif au droit comptable et à l'information financière (AUDCIF) ou SYSCOHADA révisé. Ce dernier posait depuis son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018, les fondamentaux d'un reporting extrafinancier. Il y a donc lieu de renforcer l'engagement de l'OHADA dans l'identification des mécanismes et la concrétisation des normes juridiques qui intégreraient de manière harmonieuse ses Actes uniformes. C'est sur ce socle que l'OHADA envisage de construire un cadre aussi contraignant qu'attractif dédié à la RSE. Il entend ainsi, œuvrer pour le renforcement de la compétitivité des entreprises africaines et faire de son Organisation un espace intégré socialement responsable.

Pour abriter la 3^e édition du FIPROD, l'ERSUMA a d'abord choisi le Cameroun parce que c'est l'État où siège le Secrétariat Permanent de l'OHADA en tant qu'organe exécutif de l'OHADA, chargé, entre autres, de coordonner les activités des Institutions de l'OHADA, de préparer et suivre la procédure d'adoption des Actes uniformes et autres textes de l'Organisation. Ensuite parce que la République du Cameroun fait figure des États africains ayant initié des études, la première en 2014 sur la stratégie d'appui et de développement des politiques publiques sur la RSE. Le Gouvernement Camerounais a entrepris une démarche de co-élaboration de politiques publiques de RSE qui s'est matérialisée par la mise en place d'une plateforme de dialogue des parties prenantes.

Le thème de la 3^e Edition du FIPROD intéresse aussi bien les opérateurs économiques, les universitaires, les associations et ONG, les experts-consultants, les institutions publiques, que les professionnels du droit et du chiffre qui accompagnent au quotidien les entreprises dans l'atteinte de leurs objectifs. Cette édition offre, en outre, aux prestataires de services et fournisseurs un cadre de promotion des outils juridiques et solutions innovantes d'exercice de l'activité des professionnels du droit et du Chiffre auprès des professionnels et institutions participant aux travaux.

Le Forum constitue donc un espace de communication pour le renforcement de la visibilité et de la notoriété commerciales des entreprises partenaires non seulement au niveau régional mais également international. Pour cette 3^e édition, plusieurs catégories de parrainage et ou de sponsoring sont proposées.

Les organisations régionales et sous-régionales, organisations internationales, ordres professionnels, prestataires et fournisseurs intéressés peuvent contacter directement l'ERSUMA.

■■■■■■■■■■

AGENDA PRÉVISIONNEL

Le programme prévisionnel du FIPROD 3 se présente comme suit

Du samedi 18 au mardi 21 mai 2024 Accueil et enregistrement des participants	
Mercredi 22 mai 2024	
09h00 – 10h00	Cérémonie officielle d'ouverture <i>allocutions d'ouverture et leçon inaugurale</i>
10h00 - 11h00	Cocktail d'ouverture
Sources et état des lieux de la rse en Afrique	
11h00 -13h00	Atelier 1 : <i>Cadre international et africain de la RSE</i>
13h00 -14h00	Pause déjeuner
14h00-16h00	Atelier 2 : <i>Réception et état des lieux de la RSE en Afrique</i>
16h00-17h00	Pause-café / Visites de stands
17h00	Suspension des travaux / Fin de la première journée
Jeudi 23 mai 2024	
Mise en œuvre et contrôle de la rse en Afrique	
09h00 – 10h30	Atelier 3 : <i>Pratique et difficultés de mise en œuvre de la RSE en Afrique</i>
10h30 - 11h00	Pause-café
11h00 – 13h00	Atelier 4 : <i>L'implication des entreprises dans la mise en œuvre de la RSE en Afrique</i>
13h00 – 14h00	Pause déjeuner
14h00 – 16h00	Atelier 5 : <i>Le rôle du juge dans le contrôle de la RSE en Afrique : vers une compliance ?</i>
16h00 - 17h00	Pause-café / Visites de stands
17h00	Suspension des travaux / Fin de la deuxième journée

Vendredi 24 mai 2024	
Acteurs de la rse en Afrique	
09h00 – 10h30	Table-ronde 1 : <i>Le rôle de l'État et des institutions dans le renforcement de la RSE en Afrique</i>
10h30 – 11h00	Pause-café
11h00 – 13h00	Table-ronde 2 : <i>La participation des professionnels du droit et du chiffre à l'effectivité de la RSE en Afrique</i>
13h00 – 14h00	Pause déjeuner
14h00 – 15h30	Visite de stands/ Brainstormings /Rencontres dans des espaces dédiés de networking /Salons de négociation /Entretiens professionnels et d'affaires
15h30 – 16h30	Cérémonie de clôture <i>Allocutions de clôture, recommandations et Rapport général des travaux</i>
16h30	Fin des travaux
À partir de 20h00	Soirée de gala
Samedi 25 mai 2024 Visites touristiques	Parc Zoo-Botanique de Mvog-Beti Musée National du Cameroun Site Touristique D'EBOGO





ERSUMA

Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature

Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
Organization for the Harmonization of Business Law in Africa
Organización para la Armonización en Africa del Derecho Mercantil
Organização para a Harmonização em Africa de Direito dos Negócios

3^E ÉDITION
FORUM
INTERNATIONAL DES
PROFESSIONNELS
DU DROIT ET DU
CHIFFRE
(FIPROD)



Yaoundé
(Cameroun)
22 au 25 Mai 2024

Thème

**« La Responsabilité sociale
des entreprises en Afrique »**

Code : **ERS2024-M1**

ERSUMA, Ouando, Carrefour Cinquantenaire
Route de Pobè, 02 B.P 353 Porto-Novo / Bénin
Tél. : (229) 97 97 05 37
<https://fiprod.ersuma.org>
E-mail: ersuma@ohada.org
<https://ersuma.ohada.org>





ERSUMA

Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature

Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
Organization for the Harmonization of Business Law in Africa
Organización para la Armonización en Africa del Derecho Mercantil
Organização para a Harmonização em Africa de Direito dos Negócios

3RD EDITION
INTERNATIONAL
FORUM FOR LEGAL
AND ACCOUNTING
PROFESSIONALS
(FIPROD)



+ **Yaoundé** +
(Cameroon)
22 au 25 Mai 2024

Theme

**« Corporate Social
Responsibility in Africa »**

Code : **ERS2024-M1**

ERSUMA, Ouando, Carrefour Cinquantenaire
Route de Pobè, 02 B.P 353 Porto-Novo / Bénin
Tél. : (229) 97 97 05 37
<https://fiprod.ersuma.org>
E-mail: ersuma@ohada.org
<https://ersuma.ohada.org>



PRÉSENTATION DES FORMATIONS ET CONFÉRENCES 2024

L'ERSUMA affiche au programme de son catalogue au titre de l'année 2024, quatorze (14) sessions de formation et huit (08) manifestations scientifiques dont six (06) conférences internationales et deux (02) colloques internationaux. Ces activités se tiendront dans divers pays en présentiel, mais également par visioconférence. Leur déploiement tient compte de la répartition géographique des Etats Parties et de la promotion du droit OHADA hors de son espace. Dans ce nouveau catalogue, les formations et manifestations scientifiques proposées sont listées de manière chronologique suivant leur date de réalisation et feront l'objet, chacune, d'une présentation détaillée disponible sur le site officiel de l'OHADA (<https://ohada.org>). Les dates de la deuxième édition des Journées africaines de l'arbitrage et de la médiation seront communiquées ultérieurement.

Les conditions d'inscription et autres modalités de participation sont disponibles sur la plateforme de gestion des activités de l'ERSUMA dénommée SIGWEB (<https://sigweb.ersuma.org>). Toutes les inscriptions, pour une participation en présentiel ou par visioconférence, sont désormais recueillies sur la plateforme du SIGWEB.

Le présent catalogue ne prend pas en compte les formations et conférences à réaliser en exécution de contrats de formation ou d'accords de partenariat ou de coopération signés par l'ERSUMA avec les structures publiques ou privées de formation, ordres professionnels, pouvoirs publics, entreprises et professionnels, toutes catégories confondues.

Les entreprises ou organismes qui identifient un besoin de formation ou une thématique pertinente et d'actualité pouvant être abordée à l'occasion d'une manifestation scientifique peuvent, en cours d'année, faire appel à l'expertise de l'ERSUMA pour la préparation scientifique, pédagogique et matérielle ainsi que l'animation des activités initiées.

Les activités sur demande peuvent se tenir au siège de l'ERSUMA à Porto-Novo (Bénin) ou en tout autre lieu, y compris par visioconférence.

Nota béné : Les pouvoirs publics, entreprises, professionnels et ordres professionnels peuvent nous solliciter pour l'organisation de toute « formation sur demande » portant sur le droit OHADA et tout autre droit communautaire africain. La formation sur demande peut se tenir au siège de l'ERSUMA (Bénin) ou en tout autre lieu.

FORMATION 1 CODE : ERS2024-F1	Les innovations de l'Acte uniforme portant Organisation des procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution (AUPSRVE)	
Frais de formation 150000 FCFA Présentiel 75000 FCFA Visioconférence	Date Durée Lieu / Canal Public cible	05 au 09 Février 2024 Cinq (05) jours Siège ersuma / Par visioconférence / Multisites avec les centres de formations judiciaires Magistrats ; avocats ; notaires ; greffiers ; auditeurs ; huissiers de justice et agents d'exécution ; commissaires-priseurs ; mandataires judiciaires ; juristes et auditeurs de banques, d'établissements financiers, de systèmes financiers décentralisés, de fonds d'investissement ; juristes d'entreprises ; juristes de banques ; juristes d'assurances ; cadres et agents des secteurs public et privé, des organisations professionnelles, des banques d'affaires, des fonds d'investissement, des organismes boursiers, des sociétés de gestion et d'Intermédiation (SGI) et autres personnes intéressées.
CONFÉRENCE 1 CODE : ERS2024-C1	La normalisation comptable et les enjeux de l'information financière dans l'espace OHADA [En partenariat avec les Ordres nationaux des Experts-Comptables de l'espace OHADA, la Commission de normalisation pour la profession comptable (CNPC)]	
Participation gratuite Attestation 10000 FCFA	Date Durée Lieu / Canal Public cible	15 février 2024 Un(1) jour Visioconférence Tout public
FORMATION 2 CODE : ERS2024-F2	Opérations de cession du fonds de commerce	
Frais de formation 180000 FCFA Présentiel 90000 FCFA Visioconférence	Date Durée Lieu / Canal Public cible	04 au 05 mars 2024 deux (2) jours Lomé / Visioconférence Entrepreneurs; avocats ; notaires ; contract managers ; auditeurs ; Experts-comptables ; commissaires aux comptes ; juristes et auditeurs de banques, d'établissements financiers, de systèmes financiers décentralisés, de fonds d'investissement ; juristes d'entreprises ; juristes de banques ; juristes d'assurances ; cadres et agents des secteurs public et privé, des organisations professionnelles, des banques d'affaires, des fonds d'investissement, des organismes boursiers, des sociétés de gestion et d'Intermédiation (SGI) ; huissiers de justice et agents d'exécution ; commissaires-priseurs ; magistrats ; greffiers ; mandataires judiciaires et autres personnes intéressées.

FORMATION 3 CODE : ERS2024-F3	Techniques de négociation et de conclusion des opérations d'acquisition en droit OHADA	
Frais de formation 330000 FCFA Présentiel 165000 FCFA Visioconférence	Date	06 au 08 mars 2024
	Durée	Trois (3) jours
	Lieu / Canal	Lomé / Visioconférence
	Public cible	Mandataires judiciaires ; contract managers ; juristes et auditeurs de banques, d'établissements financiers, de systèmes financiers décentralisés, de fonds d'investissement ; juristes d'entreprises ; juristes de banques ; juristes d'assurances ; cadres et agents des secteurs public et privé, des organisations professionnelles, des banques d'affaires, des fonds d'investissement, des organismes boursiers, des sociétés de gestion et d'Intermédiation (SGI) ; huissiers de justice et agents d'exécution ; commissaires-priseurs et autres personnes intéressées.
CONFÉRENCES 2 CODE : ERS2024-C2	Le financement des entreprises dans l'espace OHADA (En partenariat avec la BCEAO, la BOAD, la BIDC, la BEAC, les institutions de microfinances)	
Participation gratuite Attestation 10000 FCFA	Date	19 mars 2024
	Durée	Un (1) jour
	Lieu / Canal	Visioconférence
	Public cible	Tout public
FORMATION 4 CODE : ERS2024-F4	Pratique de l'Arbitrage CCJA et de la Médiation OHADA En partenariat avec le Centre d'arbitrage de la CCJA	
Frais de formation 450000 FCFA Présentiel 225000 FCFA Visioconférence	Date	15 au 19 avril 2024
	Durée	Cinq (5) jours
	Lieu / Canal	Abidjan / Visioconférence
	Public cible	Arbitres ; médiateurs ; promoteurs, dirigeants, gestionnaires et collaborateurs d'institution d'arbitrage ; opérateurs économiques ; magistrats ; juristes d'entreprises ; universitaires ; avocats ; notaires ; huissiers de justices ; greffiers ; chefs d'entreprises de tout secteur ; opérateurs économiques ; cadres et collaborateurs de chambre de commerce et d'industrie, toute personne intéressée par la fonction d'arbitre.

MANIFESTATION 1 CODE : ERS2024-M1	FIPROD 3 : « La Responsabilité sociale des entreprises en Afrique »	
Frais de participation 400000 FCFA Présentiel 150000 FCFA Visioconférence	Date Durée Lieu / Canal Public cible	22 au 25 Mai 2024 Quatre (4) jours Yaoundé / Visioconférence Entrepreneurs; investisseurs ; entreprises internationales ; multinationales ; décideurs publics et privés ; avocats ; notaires ; auditeurs ; juristes d'entreprises ; responsables de projets socio-économiques, responsables de projets de développement ; cadres et agents des secteurs public et privé, des organisations professionnelles, des banques d'affaires, des fonds d'investissement; huissiers de justice et agents d'exécution ; magistrats ; greffiers ; mandataires judiciaires et autres personnes intéressées.
FORMATION 5 CODE : ERS2024-F5	Le contentieux de la propriété intellectuelle dans l'espace OHADA <i>En partenariat avec l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI)</i>	
Frais de formation 270000 FCFA Yaoundé 190000 FCFA Porto-Novo 90000 FCFA Visioconférence	Date Durée Lieu / Canal Public cible	03 au 05 juin 2024 Trois (3) jours Yaoundé / Porto-Novo / Visioconférence Agents de brevet ; agents de marque ; magistrats ; avocats ; greffiers ; notaires ; auditeurs ; juristes et auditeurs de banques, d'établissements financiers, de systèmes financiers décentralisés, de fonds d'investissement ; juristes d'entreprises ; cadres et agents des secteurs public et privé, des organisations professionnelles, des banques d'affaires, des organismes boursiers, des sociétés de gestion et d'Intermédiation (SGI) ; huissiers de justice et agents d'exécution ; commissaires-priseurs ; mandataires judiciaires et autres personnes intéressées.
MANIFESTATION 2 CODE : ERS2024-M2	Journée africaine de l'information commerciale (JAIC) 1^{re} édition <i>En partenariat avec le Secrétariat Permanent de l'OHADA (SPO) et la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'OHADA</i>	
Participation payante Présentiel Visioconférence Participation gratuite Attestation 10000 FCFA	Date Durée Lieu / Canal Public cible	18 juin 2024 Un (1) jour Dakar / Visioconférence Tout public

FORMATION 6 CODE : ERS2024-F6	Pratique des sûretés dans les Etablissements bancaires et les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) <i>En partenariat avec CRRH-UEMOA</i>	
Frais de formation 180000 FCFA Présentiel 90000 FCFA Visioconférence	Date Durée Lieu / Canal Public cible	24 au 26 juin 2024 Trois (3) jours Porto-Novo (Siège ERSUMA)/ Visioconférence Juriste de banque et des assurances ; experts-comptables, opérateurs économiques ; auditeurs de banques, d'établissements financiers, de systèmes financiers décentralisés, de fonds d'investissement ; mandataires judiciaires ; commissaires-priseurs magistrats, greffiers, notaires, collaborateurs de notaire, avocats, huissiers de justice, mandataires judiciaires, juristes d'entreprise, managers et toute autre personne intéressée.
CONFÉRENCE 3 CODE : ERS2024-C3	La gouvernance des sociétés coopératives dans l'espace OHADA <i>(Célébration de la Journée internationale des coopératives / en partenariat avec l'ACI, la CPC, la BAD, la FAO, les NU, le PNUD.)</i>	
Participation gratuite Attestation 10000 FCFA	Date Durée Lieu / Canal Public cible	04 juillet 2024 Un (1) jour Visioconférence Tout public
MANIFESTATION 3 CODE : ERS2024-M3	Salon régional de l'entrepreneuriat de droit OHADA (SAREDO) <i>(En partenariat avec MAATHUTY Consulting et Idéal-Conseil)</i>	
Frais de participation 270000 FCFA Présentiel 135000 FCFA Visioconférence	Date Durée Lieu / Canal Public cible	08 au 10 juillet 2024 Trois (03) jours Dakar Entrepreneurs, entrepreneurs ; avocats ; notaires ; cadres d'établissements financiers, de systèmes financiers décentralisés, de fonds d'investissement ; juristes d'entreprises ; juristes de banques ; juristes d'assurances ; cadres et agents des secteurs public et privé, des organisations professionnelles, des banques d'affaires, des fonds d'investissement ; huissiers de justice et agents d'exécution ; magistrats ; greffiers ; mandataires judiciaires et autres personnes intéressées.

FORMATION 7 CODE : ERS2024-F7	Pratique de la saisie immobilière <i>En partenariat avec l'UIHJ et l'UAHJ</i>	
Frais de formation 270000 FCFA Présentiel 135000 FCFA Visioconférence	Date	17 au 19 Juillet 2024
	Durée	Trois (03) jours
	Lieu / Canal	Brazzaville
	Public cible	Magistrats ; avocats ; greffiers ; huissiers de justice et agents d'exécution ; commissaires-priseurs ; mandataires judiciaires ; notaires ; auditeurs ; juristes et auditeurs de banques, d'établissements financiers, de systèmes financiers décentralisés, de fonds d'investissement ; juristes d'entreprises ; juristes d'assurances ; cadres et agents des secteurs public et privé, des organisations professionnelles, des banques d'affaires, des fonds d'investissement, des organismes boursiers, des sociétés de gestion et d'Intermédiation (SGI) ; et autres personnes intéressées.
MANIFESTATION 4 CODE : ERS2024-M4	Journée africaine de l'arbitrage et de la médiation (JAAM), 3ème édition <i>[En partenariat avec IIMAC, JURIDAF GABON SA, l'APAA, le Centre d'arbitrage de la CCJA et la Fédération des Entreprises du Gabon (FEG)]</i>	
Frais de participation 250 000 FCFA Présentiel 150.000 FCFA Visioconférence	Date	25 et 26 juillet 2024
	Durée	Deux (02) jours
	Lieu / Canal	Libreville /Visioconférence
	Public cible	Arbitres ; médiateurs ; promoteurs, dirigeants, gestionnaires et collaborateurs d'institution d'arbitrage ; opérateurs économiques ; magistrats ; juristes d'entreprises ; universitaires ; avocats ; notaires ; huissiers de justices ; greffiers ; chefs d'entreprises de tout secteur ; opérateurs économiques ; cadres et collaborateurs de chambre de commerce et d'industrie et toute personne intéressée par la fonction d'arbitre.
FORMATION 8 CODE : ERS2024-F8	Exercer le métier de mandataire judiciaire des procédures collectives dans l'espace OHADA	
Frais de formation 270000 FCFA Présentiel 135000 FCFA Visioconférence	Date	09 au 11 Septembre 2024
	Durée	Trois (3) jours
	Lieu / Canal	Ouagadougou / Visioconférence
	Public cible	Mandataires judiciaires ; syndiques ; experts comptables ; commissaires aux comptes ; arbitres ; médiateurs ; promoteurs, dirigeants, gestionnaires et collaborateurs d'institution d'arbitrage ; opérateurs économiques ; magistrats ; juristes d'entreprises ; universitaires ; greffiers ; avocats ; notaires ; huissiers de justices ; chefs d'entreprises de tout secteur ; opérateurs économiques ; cadres et collaborateurs de chambre de commerce et d'industrie et toute personne intéressée par la fonction d'arbitre.

CERTIFICAT CODE : CAO	Démarrage du Certificat en Arbitrage OHADA	
Inscription 150.000FCFA Frais de formation : Professionnels 1.000.000FCFA Etudiants 600.000FCFA	Date Durée Lieu / Canal Public cible	16 septembre 2024 600 heures Porto-Novo (Siège ERSUMA) / Visioconférence Auditeurs sélectionnés
CONFÉRENCE 4 CODE : ERS2024-C4	Les monnaies numériques dans le marché de la finance africaine <i>(En partenariat avec la BCEAO, la BEAC la Commission bancaire de l'UEMOA, la Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC) - CEMAC</i>	
Participation gratuite Attestation 10000 FCFA	Date Durée Lieu / Canal Public cible	17 septembre 2024 Un (1) jour Visioconférence Tout public
DIPLOME CODE : DS-OHADA-GE/AE	Démarrage du Diplôme de Spécialité OHADA en Gouvernance des Entreprises <i>Option Administration des Entreprises (DSGE-AE)</i>	
Inscription 150.000FCFA Frais de formation : Professionnels 1.200.000FCFA Etudiants 750.000FCFA	Date Durée Lieu / Canal Public cible	30 septembre 2024 1200 heures Porto-Novo (Siège ERSUMA) / Visioconférence Auditeurs sélectionnés
MANIFESTATION 5 CODE : ERS2024-M5	Les journées africaines de la justice commerciale (JAJC)	
Présentiel payante Visioconférence gratuite Attestation 10000 FCFA	Période Durée Lieu / Canal Public cible	Octobre 2024 Deux (2) jours Abidjan (Siège de la CCJA) / Visioconférence Tout public

FORMATION 9 CODE : ERS2024-F9	Pratique et contentieux du contrat de transport multimodal des marchandises <i>En partenariat avec le CFP-AGPAOC</i>	
Frais de participation 270000 FCFA Présentiel 135000 FCFA Visioconférence	Date	21 au 23 Octobre 2024
	Durée	Trois (03) jours
	Lieu / Canal	N'Djaména / Visioconférence
	Public cible	Transporteurs, Commerçants, Transport-Logisticiens, Magistrats ; greffiers ; avocats ; notaires ; auditeurs de justice ; juristes d'entreprises ; juristes de banques ; juristes d'assurances ; cadres et agents des secteurs public et privé, des organisations professionnelles ; huissiers de justice et agents d'exécution ; mandataires judiciaires et autres personnes intéressées.
FORMATION 10 CODE : ERS2024-F10	Techniques et stratégies de négociation et de rédaction des contrats pétroliers et miniers en Afrique	
Frais de formation 450000 FCFA Présentiel 225000 FCFA Visioconférence	Date	11 au 15 Novembre 2024
	Durée	Cinq (05) jours
	Lieu / Canal	Lubumbashi / Visioconférence
	Public cible	Dirigeants et managers d'entreprises ; cadres et collaborateurs des Ministres en charge des finances, de l'énergie et des mines, du commerce, des infrastructures etc ; cadres et collaborateurs des services/directeurs juridiques ; avocats ; notaires ; cadres et collaborateurs des directions/services administratifs et financiers ; contract managers ; juristes d'entreprises ; juristes de banques et d'assurances ; fiscalistes ; experts comptables ; auditeurs ; cadres et agents des secteurs public et privé ; universitaires et autres personnes intéressées.
CONFÉRENCE 5 CODE : ERS2024-C5	Criminalité économique transfrontalière, stratégies pour une sortie de crise <i>En partenariat avec l'UNAFRI</i>	
Participation gratuite Attestation 10000 FCFA	Date	05 décembre 2024
	Durée	Un (1) jour
	Lieu / Canal	Visioconférence
	Public cible	Tout public

CALENDRIER SYNOPTIQUE DES ACTIVITÉS ERSUMA 2024

THÈME	NOMBRE DE JOURS DE FORMATION	PUBLIC CIBLE	LIEU DE FORMATION	COÛT DE LA FORMATION
ERS 2024 F1 Les innovations de l'Acte uniforme portant Organisation des procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution (AUPSRVE)	Cinq (5) jours 05 au 09 Février 2024	Magistrats ; avocats ; notaires ; greffiers ; auditeurs ; huissiers de justice et agents d'exécution ; commissaires-priseurs ; mandataires judiciaires ; juristes et auditeurs de banques, d'établissements financiers, de systèmes financiers décentralisés, de fonds d'investissement ; juristes d'entreprises ; juristes de banques ; juristes d'assurances ; cadres et agents des secteurs public et privé, des organisations professionnelles, des banques d'affaires, des fonds d'investissement, des organismes boursiers, des sociétés de gestion et d'Intermédiation (SGI) et autres personnes intéressées.	SIEGE ERSUMA / Par visioconférence / Multisites avec les centres de formations judiciaires	150000 FCFA Présentiel 75000 FCFA Visioconférence
ERS 2024 C1 La normalisation comptable et les enjeux de l'information financière dans l'espace OHADA [En partenariat avec les Ordres nationaux des Experts-Comptables de l'espace OHADA, la Commission de normalisation pour la profession comptable (CNPC)]	Un (1) jour 15 février 2024	Tout public	Visioconférence	Participation gratuite Attestation 10000 FCFA
ERS 2024 F2 Opérations de cession du fonds de commerce	Deux (2) jours 04 au 05 mars 2024	Entrepreneurs; avocats ; notaires ; contract managers ; auditeurs ; Experts-comptables ; commissaires aux comptes ; juristes et auditeurs de banques, d'établissements financiers, de systèmes financiers décentralisés, de fonds d'investissement ; juristes d'entreprises ; juristes de banques ; juristes d'assurances ; cadres et agents des secteurs public et privé, des organisations professionnelles, des banques d'affaires, des fonds d'investissement, des organismes boursiers, des sociétés de gestion et d'Intermédiation (SGI) ; huissiers de justice et agents d'exécution ; commissaires-priseurs ; magistrats ; greffiers ; mandataires judiciaires et autres personnes intéressées.	Lomé / Visioconférence	180000 FCFA Présentiel 90000 FCFA Visioconférence
ERS 2024 F3 Techniques de négociation et de conclusion des opérations d'acquisition en droit OHADA	Trois(3) jours 06 au 08 mars 2024	Mandataires judiciaires ; contract managers ; juristes et auditeurs de banques, d'établissements financiers, de systèmes financiers décentralisés, de fonds d'investissement ; juristes d'entreprises ; juristes de banques ; juristes d'assurances ; cadres et agents des secteurs public et privé, des organisations professionnelles, des banques d'affaires, des fonds d'investissement, des organismes boursiers, des sociétés de gestion et d'Intermédiation (SGI) ; huissiers de justice et agents d'exécution ; commissaires-priseurs et autres personnes intéressées.	Lomé / Visioconférence	330000 FCFA Présentiel 165000 FCFA Visioconférence
ERS 2024 C2 Le financement des entreprises dans l'espace OHADA (En partenariat avec la BCEAO, la BOAD, la BIDC, la BEAC, les institutions de microfinances)	Un (1) jour 19 mars 2024	Tout public	Visioconférence	Participation gratuite Attestation 10000 FCFA

ERS 2024 F4	Pratique de l'Arbitrage CCJA et de la Médiation OHADA En partenariat avec le Centre d'arbitrage de la CCJA	Cinq (5) jours 15 au 19 avril 2024	Arbitres ; médiateurs ; promoteurs, dirigeants, gestionnaires et collaborateurs d'institution d'arbitrage ; opérateurs économiques ; magistrats ; juristes d'entreprises ; universitaires ; avocats ; notaires ; huissiers de justice ; greffiers ; chefs d'entreprises de tout secteur ; opérateurs économiques ; cadres et collaborateurs de chambre de commerce et d'industrie, toute personne intéressée par la fonction d'arbitre.	Abidjan / Visioconfé- rence	450000 FCFA Présentiel 225000 FCFA Visioconfé- rence
ERS 2024 M1	FIPROD 3 : « La Responsabilité sociale des entreprises en Afrique »	Trois(4) jours 22 au 25 Mai 2024	Entrepreneurs; investisseurs ; entreprises internationales ; multinationales ; décideurs publics et privés ; avocats ; notaires ; auditeurs ; juristes d'entreprises ; responsables de projets socio-économiques, responsables de projets de développement ; cadres et agents des secteurs public et privé, des organisations professionnelles, des banques d'affaires, des fonds d'investissement; huissiers de justice et agents d'exécution ; magistrats ; greffiers ; mandataires judiciaires et autres personnes intéressées.	Yaoundé / Visioconfé- rence	400000 FCFA Présentiel 150000 FCFA Visioconfé- rence
ERS 2024 F5	Le contentieux de la propriété intellectuelle dans l'espace OHADA En partenariat avec l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI)	Trois (3) jours 03 au 05 juin 2024	Agents de brevet ; agents de marque ; magistrats ; avocats ; greffiers ; notaires ; auditeurs ; juristes et auditeurs de banques, d'établissements financiers, de systèmes financiers décentralisés, de fonds d'investissement ; juristes d'entreprises ; cadres et agents des secteurs public et privé, des organisations professionnelles, des banques d'affaires, des organismes boursiers, des sociétés de gestion et d'Intermédiation (SGI) ; huissiers de justice et agents d'exécution ; commissaires-priseurs ; mandataires judiciaires et autres personnes intéressées.	Yaoundé / Porto-Novo / Visioconfé- rence	270000 FCFA Yaoundé 190000 FCFA Porto-Novo 90000 FCFA Visioconfé- rence
ERS 2024 M2	Journée africaine de l'information commerciale (JAIC) 1 ^e édition En partenariat avec le Secrétariat Permanent de l'OHADA (SPO) et la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'OHADA	Un (1) jour 18 juin 2024	Tout public	Dakar / Visioconfé- rence	Participation payante Présentiel Visioconfé- rence Participation gratuite Attestation 10000 FCFA
ERS 2024 F6	Pratique des sûretés dans les Etablissements bancaires et les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD)	Trois (3) jours 24 au 26 juin 2024	Juriste de banque et des assurances ; experts-comptables, opérateurs économiques ; auditeurs de banques, d'établissements financiers, de systèmes financiers décentralisés, de fonds d'investissement ; mandataires judiciaires ; commissaires-priseurs magistrats, greffiers, notaires, collaborateurs de notaire, avocats, huissiers de justice, mandataires judiciaires, juristes d'entreprise, managers et toute autre personne intéressée.	Porto-Novo (Siège ERSUMA)/ Visioconfé- rence	180000 FCFA Présentiel 90000 FCFA Visioconfé- rence
ERS 2024 C3	La gouvernance des sociétés coopératives dans l'espace OHADA (Célébration de la Journée internationale des coopératives / en partenariat avec l'ACI, la CPC, la BAD, la FAO, les NU, le PNUD.)	Un (1) jour 04 juillet 2024	Tout public	Visioconfé- rence	Participation gratuite Attestation 10000 FCFA

ERS 2024 M3	Salon régional de l'entrepreneur de droit OHADA (SAREDO) (En partenariat avec MAATHUTY Consulting et Idéal-Conseil)	Trois (03) jours 08 au 10 juillet	Entrepreneurs, entrepreneurs ; avocats ; notaires ; cadres d'établissements financiers, de systèmes financiers décentralisés, de fonds d'investissement ; juristes d'entreprises ; juristes de banques ; juristes d'assurances ; cadres et agents des secteurs public et privé, des organisations professionnelles, des banques d'affaires, des fonds d'investissement ; huissiers de justice et agents d'exécution ; magistrats ; greffiers ; mandataires judiciaires et autres personnes intéressées.	Dakar	270000 FCFA Présentiel 135000 FCFA Visioconférence
ERS 2024 F7	Pratique de la saisie immobilière En partenariat avec l'UIHJ	Trois (03) jours 17 au 19 juillet 2024	Magistrats ; avocats ; greffiers ; huissiers de justice et agents d'exécution ; commissaires-priseurs ; mandataires judiciaires ; notaires ; auditeurs ; juristes et auditeurs de banques, d'établissements financiers, de systèmes financiers décentralisés, de fonds d'investissement ; juristes d'entreprises ; juristes d'assurances ; cadres et agents des secteurs public et privé, des organisations professionnelles, des banques d'affaires, des fonds d'investissement, des organismes boursiers, des sociétés de gestion et d'Intermédiation (SGI) ; et autres personnes intéressées.	Brazzaville	270000 FCFA Présentiel 135000 FCFA Visioconférence
ERS 2024 M4	Journée africaine de l'arbitrage et de la médiation (JAAM), 3 ^e édition [En partenariat avec JURIDAF GABON SA, l'APAA, le Centre d'arbitrage de la CCJA et la Fédération des Entreprises du Gabon (FEG)]	Deux (02) jours 25 et 26 juillet 2024	Arbitres ; médiateurs ; promoteurs, dirigeants, gestionnaires et collaborateurs d'institution d'arbitrage ; opérateurs économiques ; magistrats ; juristes d'entreprises ; universitaires ; avocats ; notaires ; huissiers de justices ; greffiers ; chefs d'entreprises de tout secteur ; opérateurs économiques ; cadres et collaborateurs de chambre de commerce et d'industrie et toute personne intéressée par la fonction d'arbitre.	Libreville / Visioconférence	250 000 FCFA Présentiel 150.000 FCFA Visioconférence
ERS 2024 F8	Exercer le métier de mandataire judiciaire des procédures collectives dans l'espace OHADA	Trois (03) jours 09 au 11 Septembre 2024	Mandataires judiciaires ; syndiques ; experts comptables ; commissaires aux comptes ; arbitres ; médiateurs ; promoteurs, dirigeants, gestionnaires et collaborateurs d'institution d'arbitrage ; opérateurs économiques ; magistrats ; juristes d'entreprises ; universitaires ; greffiers ; avocats ; notaires ; huissiers de justices ; chefs d'entreprises de tout secteur ; opérateurs économiques ; cadres et collaborateurs de chambre de commerce et d'industrie et toute personne intéressée par la fonction d'arbitre.	Ouagadougou/ Visioconférence	270000 FCFA Présentiel 135000 FCFA Visioconférence
CAO	Démarrage du Certificat en Arbitrage OHADA	600 heures Lundi 16 septembre 2024	Auditeurs sélectionnés	Porto-Novo (Siège ERSUMA) / Visioconférence	150.000 FCFA Inscription Frais de formation Professionnels : 1.000.000 FCFA Etudiants : 600.000 FCFA

ERS 2024 C4	Les monnaies numériques dans le marché de la finance africaine (En partenariat avec la BCEAO, la BEAC la Commission bancaire de l'UEMOA, la Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC) - CEMAC	Un (1) jour 17 septembre 2024	Tout public	Visioconférence	Participation gratuite Attestation 10000 FCFA
DS-OHADA GE/AE	Démarrage du Diplôme de Spécialité OHADA en Gouvernance des Entreprises <i>Option Administration des entreprises</i> (DSGE-AE)	1200 heures 30 septembre 2024	Auditeurs sélectionnés	Porto-Novo (Siège ERSUMA) Visioconférence	150.000 FCFA Inscription Frais de formation Professionnels : 1.200.000 FCFA Etudiants : 750.000 FCFA
ERS 2024 M5	Les journées africaines de la justice commerciale (JAJC)	Octobre 2024	Tout public	Abidjan (Siège de la CCJA) / Visioconférence	Participation payante Présentiel Visioconférence Participation gratuite Attestation 10000 FCFA
ERS 2024 F9	Pratique et contentieux du contrat de transport multimodal des marchandises	Trois (3) jours 21 au 23 Octobre 2024	Transporteurs, Commerçants, Transport-Logisticiens, Magistrats ; greffiers ; avocats ; notaires ; auditeurs de justice ; juristes d'entreprises ; juristes de banques ; juristes d'assurances ; cadres et agents des secteurs public et privé, des organisations professionnelles ; huissiers de justice et agents d'exécution ; mandataires judiciaires et autres personnes intéressées.	N'Djaména / Visioconférence	270000 FCFA Présentiel 135000 FCFA Visioconférence
ERS 2024 F10	Techniques et stratégies de négociation et de rédaction des contrats pétroliers et miniers en Afrique	Cinq (5) jours 11 au 15 Novembre 2024	Dirigeants et managers d'entreprises ; cadres et collaborateurs des Ministres en charge des finances, de l'énergie et des mines, du commerce, des infrastructures etc ; cadres et collaborateurs des services/directeurs juridiques ; avocats ; notaires ; cadres et collaborateurs des directions/services administratifs et financiers ; contract managers ; juristes d'entreprises ; juristes de banques et d'assurances ; fiscalistes ; experts comptables ; auditeurs ; cadres et agents des secteurs public et privé ; universitaires et autres personnes intéressées.	Lubumbashi / Visioconférence	450000 FCFA Présentiel 225000 FCFA Visioconférence
ERS 2024 C5	Criminalité économique transfrontalière, stratégies pour une sortie de crise En partenariat avec l'UNAFRI	Un (1) jour 05 décembre 2024 05 décembre 2024	Tout public	Visioconférence	Participation gratuite Attestation 10000 FCFA

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS

Inscriptions

1. L'inscription aux formations et aux manifestations scientifiques de l'ERSUMA s'effectue en deux (02) étapes. D'une part, sur la plateforme du SIGWEB-ERSUMA, à l'adresse <https://sigweb.ersuma.org>, en cochant la case correspondante au mode de participation choisi, et d'autre part le versement effectif des frais de formation, de participation ou d'attestation. En ce qui concerne l'inscription sur SIGWEB, il est désormais rendu plus facile, car pour une première fois, l'auditeur est appelé à remplir le formulaire d'inscription tenant lieu de processus de création de son compte individuel sur la plateforme. Au cours de ce processus, il renseigne son adresse électronique et son mot de passe d'accès à son espace privé sur ladite plateforme. Ce sera désormais son unique compte pour participer à toute activité de l'ERSUMA. Pour chaque activité de l'ERSUMA, il se servira dudit compte pour se connecter au SIGWEB et procéder à son inscription sur la base du catalogue déployé sur la plateforme ou sur la base du communiqué correspondant publié sur le site web www.ohada.org et diffusé sur nos différents canaux (newsletters, mailings, Ohada.com, réseaux sociaux, ...).

2. L'inscription en ligne est individuelle et obligatoire pour tout participant en présentiel comme par visioconférence. Pour les participants d'une même entreprise ou organisation, chacun s'inscrit individuellement et l'interlocuteur en informe l'ERSUMA en précisant les identités et les adresses électroniques utilisées lors de l'inscription.

3. L'inscription sur SIGWEB vaut inscription provisoire. Elle devient caduque si les frais de formation/participation ne sont pas intégralement versés par les moyens de paiement disponibles. Le paiement des frais de formation ou de participation vaut inscription définitive.

4. Aucun auditeur ne peut participer à une

activité à crédit. Les frais de formation ou de participation sont intégralement versés au moment de l'inscription à la session, et au plus tard, vingt-quatre (24) heures avant le jour et heure de démarrage de la session de formation.

Toutes les plateformes d'inscription sont fermées vingt-quatre (24) heures avant le début de la formation. L'ERSUMA décline toute responsabilité face aux déconvenues qui résulteraient des paiements effectués après le délai de 24 heures avant le début de la session de formation.

L'ERSUMA accorde une réduction de :

10% pour les groupes d'au moins trois (3) personnes d'une même entreprise/organisation ;

40% pour les étudiants/doctorants ; sur présentation d'un justificatif du statut d'étudiant accompagné d'une demande adressée au Directeur Général de l'ERSUMA et envoyées à ersuma@ohada.org ;

10% pour toute inscription définitive effectuée au plus tard dix (10) jours avant le début de l'activité. Cette réduction ne s'applique pas aux étudiants et doctorants ainsi qu'aux groupes d'au moins trois (03) personnes d'une même entreprise ou organisation. Ces réductions ne sont sélectionnées sur le SIGWEB-ERSUMA par le demandeur qu'après avoir obtenu l'accord préalable de l'ERSUMA par courriel. Toute sélection de la réduction sans accord préalable de l'ERSUMA est une fraude.

5. Les frais de formation ou de participation en présentiel couvrent les supports et matériels pédagogiques et l'attestation y compris les pauses café et déjeuner durant l'activité. Les frais de voyage, d'hébergement et autres frais de restauration sont à la charge de l'auditeur.

Les frais de formation ou de participation par visioconférence couvrent les supports et matériels pédagogiques y compris l'attestation. Les frais de connexion internet et de restauration sont à la charge de l'auditeur.

6. Le processus d'inscription via le SIGWEB génère et transmet automatiquement une facture proforma à l'auditeur via son adresse

e-mail utilisée pour créer son compte sur la plateforme. Pour les inscriptions groupées et sur demande expresse de l'entreprise ou l'organisation, une facture proforma peut être établie et transmise par l'ERSUMA.

Toute inscription définitive donne droit à l'établissement d'une facture correspondante par l'ERSUMA. La délivrance de la facture est automatisée. Le client ou l'auditeur reçoit par voie électronique sa facture dès validation de son paiement ou au plus tard le jour de la clôture de l'activité.

7. Le règlement des factures peut s'effectuer en ligne sur la plateforme de paiement sécurisée de l'ERSUMA par cartes bancaires et portefeuilles électroniques, par chèque certifié, chèque de banque, virement, transfert d'argent ou en espèces aux sièges de l'ERSUMA, de la CCJA et auprès de nos partenaires agréés. Dans le cas où le paiement est effectué par virement, une copie de l'ordre de virement, contresigné par la banque qui tient le compte à débiter ainsi que le code swift sont transmises sans délai à l'ERSUMA pour exploitation.

8. La session est indivise. Toute inscription concerne la totalité des dates de la session.

9. Lorsque l'inscription est définitive, l'auditeur inscrit ou l'organisme demandeur peut demander à l'ERSUMA la transmission d'une lettre d'invitation pour l'accomplissement des formalités administratives nécessaires. Dans tous les cas, l'auditeur reçoit, pour toute inscription définitive, un courriel de confirmation d'inscription et de tenue de la session mentionnant les conditions particulières de son déroulement (lieu, canal, horaires, partenariats obtenus pour hébergement proche du lieu de l'activité).

10. Toute inscription provisoire ne pouvant plus être suivie du versement des frais de formation ou de participation doit faire l'objet d'une notification à l'ERSUMA par la personne inscrite en ligne pour prise en compte dans la détermination du nombre de places disponibles.

Toute inscription définitive annulée au plus

tard huit (08) jours avant la date de démarrage de la session ouvre droit au remboursement des frais de formation ou de participation moyennant une retenue de 25% du montant initial. Toute annulation intervenue au-delà du délai ci-dessus mentionné est sans effet sur le montant dû ou perçu par l'ERSUMA.

Aucun remboursement n'est dû en cas d'absence totale ou partielle à une session, quel qu'en soit le motif.

Tout auditeur empêché peut se faire remplacer par un autre dans un délai de sept (07) jours au plus tard avant la date de démarrage de l'activité.

Toute session de formation est confirmée ou annulée au moins sept (07) jours avant la tenue de celle-ci. L'ERSUMA en informe tous les potentiels auditeurs qui se sont régulièrement inscrits sur la plateforme SIGWEB via leur adresse électronique d'inscription sur la plateforme.

Toute session de formation peut être annulée par l'ERSUMA suivant les cas de force majeure ci-dessous :

- insuffisance du nombre d'auditeurs pour la tenue régulière de la session ;
- crise sanitaire, politique ou sécuritaire pouvant mettre en péril la vie des auditeurs ;
- Etc.

Droits des auditeurs

11. Tout auditeur à une session organisée par l'ERSUMA a droit au kit pédagogique comprenant le programme, les supports et matériels pédagogiques et à l'attestation. Il participe de droit aux pauses café et déjeuner durant l'activité.

Tout auditeur en s'inscrivant autorise l'ERSUMA à :

- collecter, stocker et traiter ses données personnelles pour les fins des activités de l'ERSUMA
 - exploiter son image dans le cadre des communications de l'Institution.
- Tout auditeur de l'ERSUMA a les droits suivants sur ses données personnelles :
- droit d'accès aux informations collectées ;
 - droit d'interrogation ;
 - droit de modification ;
 - droit de rectification ;
 - droit à la portabilité ;
 - droit d'opposition au traitement ;

- droit de suppression de données ;
- droit à l'oubli ;
- droit à réparation.

Vous pouvez exercer vos droits en écrivant, à ersuma@ohada.org

Les données à caractère personnel recueillies par l'ERSUMA sont traitées de façon à garantir une sécurité appropriée, y compris la protection contre le traitement non autorisé ou illicite conformément à la législation applicable.

Obligations des auditeurs

12. Tout auditeur régulièrement inscrit à une session de formation ou à une activité organisée par l'ERSUMA ou en partenariat est tenu de :

- Participer personnellement à la session ;
- Être assidu et ponctuel tout le temps du déroulé de la session ;
- Remplir et déposer ou soumettre par le canal approprié une fiche d'évaluation à la fin de l'activité ;
- Produire, à l'issue de l'activité un rapport à l'intention de la structure de désignation ou de sa structure d'appartenance professionnelle ;
- Avoir un comportement exemplaire durant la session.

Il est par ailleurs, formellement interdit à tout auditeur qui reçoit son lien individuel de participation par visioconférence, de le partager ou de le diffuser à tout autre auditeur ou au public. Tout contrevenant à cette obligation est passible des sanctions suivantes :

- fermeture du compte SIGWEB durant une période de 3 à 6 mois ;
 - interdiction de participer aux activités de l'ERSUMA pendant une période de 6 à 12 mois.
- En cas de récidive, l'auteur est signalé à sa corporation ou sa structure de rattachement.

Responsabilité

13. L'ERSUMA s'engage à respecter les normes d'éthique les plus strictes dans l'organisation et la réalisation des formations et manifestations scientifiques qu'elle propose et à fournir ses services conformément aux normes professionnelles et déontologiques de compétence et d'intégrité les plus exigeantes. En cas d'annulation tardive de la formation, elle s'engage à réparer en nature les préjudices

subis par les auditeurs ayant engagé des dépenses en vue de leur participation à la formation sous réserve d'une demande de réclamation adressée à l'ERSUMA sous quinzaine à compter de la date de notification de l'annulation.

14. Le contenu de la formation ou de la manifestation scientifique est élaboré par l'ERSUMA en collaboration avec les intervenants. Il fera l'objet d'une information détaillée pour toute inscription provisoire. Toute modification ou réajustement du programme sera communiqué aux auditeurs au début de la session.

15. L'auditeur s'inscrit en toute connaissance de cause à une activité de l'ERSUMA dont il a pris connaissance des thème, lieu, canal, durée ainsi que de la qualité et de l'expertise des intervenants.

16. Pour les personnes à mobilité réduite, leur état doit être porté à la connaissance de l'ERSUMA lors de l'inscription pour les dispositions à prendre relatives à l'accessibilité des lieux de déroulement des activités.

Partenariat sur demande

17. Toute demande de partenariat ou de sponsoring pour l'organisation de formations ou de manifestations scientifiques est acceptée suivant des conditions négociées.

18. L'ERSUMA peut être sollicitée pour réaliser des formations ou des manifestations scientifiques sur demande sur des thématiques en rapport avec le droit des affaires en général, le droit OHADA et tout autre droit communautaire africain en particulier.

A photograph of a smiling Black man with glasses, wearing a grey blazer over a light blue shirt, shaking hands with another person whose arm and hand are visible in the foreground. The man in the background is looking towards the camera. The handshake is the central focus, with the hands clasped firmly. The background is slightly blurred, showing what appears to be an office or meeting room with large windows.

**OFFRES DE
SPONSORING DE
NOS FORMATIONS**

SPONSOR GOLD

1 500 000 FCFA

L'ERSUMA vous accorde

Publicité de votre institution dans trois (03) numéros du BULLETIN ERSUMA de PRATIQUE PROFESSIONNELLE (BEPP) et dans deux (02) parutions de la REVUE de l'ERSUMA de l'année en cours (1 page)

Publicité de votre institution sur le web site & pages Facebook, LinkedIn de l'ERSUMA

03 bons de réduction de 20% des frais de participation à trois sessions de formation

Insertion de votre logo dans le flyer d'une session de formation au choix du catalogue 2024

Visibilité accrue : visibilité maximale, avec un placement de logo bien en évidence sur tous les supports promotionnels, le site web de l'institution, lors des sessions de formations et reconnaissance publique en tant que sponsor gold lors des discours d'ouverture.

PLV : exclusivité dans le secteur d'activité, accès privilégié aux participants, 01 stand d'exposition dédiée, activités de réseautage.

Interventions privilégiées : priorité d'intervention aux activités scientifiques et distribution d'étrennes aux participants.

SPONSOR SILVER

1 000 000 FCFA

L'ERSUMA vous accorde

Publicité de votre institution dans deux (02) numéros du BULLETIN ERSUMA de PRATIQUE PROFESSIONNELLE (BEPP) et dans une (01) parution de la REVUE de l'ERSUMA (1/2 page)

Publicité de votre institution sur le web site & pages Facebook, LinkedIn de l'ERSUMA

02 bons de réduction 10% des frais de participation à deux sessions de formation

Insertion de votre logo dans le flyer d'une session de formation au choix du catalogue 2024

Visibilité : visibilité intermédiaire, placement de logo sur quelques supports promotionnels, le site web de l'institution, lors des sessions de formations et reconnaissance publique en tant que sponsor Silver lors des discours d'ouverture.

PLV : accès aux participants, 01 stand d'exposition, activités de réseautage.

Interventions privilégiées : possibilité d'intervention aux activités scientifiques et distribution d'étrennes aux participants.

SPONSOR BRONZE

500 000 FCFA

L'ERSUMA vous accorde

Publicité de votre institution dans deux (02) numéros du BULLETIN ERSUMA de PRATIQUE PROFESSIONNELLE (BEPP) et dans une (01) parution de la REVUE de l'ERSUMA (1/4 page)

Publicité de votre institution sur le web site & pages Facebook, LinkedIn de l'ERSUMA

01 bons de réduction 10% des frais de participation à deux sessions de formation

Insertion de votre logo dans le flyer d'une session de formation au choix du catalogue 2024

Visibilité : visibilité, placement de logo sur quelques supports promotionnels, le site web de l'institution et reconnaissance publique en tant que sponsor Bronze lors des discours d'ouverture.

EXPOSITION OUVRAGES

50 000 FCFA

Pendant toute la durée de la formation

Branding à votre charge

STAND D'EXPOSITION

300 000 FCFA

Pendant toute la durée de la formation

Branding à votre charge



MOYENS DE PAIEMENT

L'inscription à toute activité de l'ERSUMA n'est valide qu'après règlement effectif du montant correspondant à l'activité par les moyens ci-dessous :

Paieement en ligne

Pour accéder à la plateforme sécurisée de e-paiement, veuillez saisir dans votre navigateur ou cliquer sur le lien ci-dessous : <https://sigweb.ersuma.org/paiement>. Cet espace de paiement est réservé exclusivement aux personnes disposant d'un compte sur le SIGWEB. D'où la nécessité de s'y authentifier. Une fois connecté, en renseignant son adresse e-mail d'inscription et le mot de passe, l'auditeur accède à son espace privé où depuis le tableau de bord, il peut cliquer sur les paiements en attente pour y procéder. De même, pour chaque inscription, une notification est envoyée par courriel. Il est aussi recommandé de cliquer que sur le lien contenu dans ledit courriel pour accéder directement à la page de paiement. Les moyens de paiement électronique disponibles à ce jour sont :

- Payer par portefeuille électronique sur les réseaux GSM (Mobile Money) : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Sénégal, Togo (tous les opérateurs de paiement mobile, notamment : Moov, MTN, Celtis, Orange, Wave, Free, TMoney, ...).
- Bénin MTN MoMoPay : *880*41*702833*montant#

- Payer par cartes électroniques : Visa - MasterCard - American Express

Ces paiements se font suivant les pays via les agrégateurs KkiaPay et CinetPay. A l'étape de paiement, les différentes options se présentent suivant le pays de résidence du participant. Les diligences techniques sont en cours pour l'extension vers les autres pays dès le premier trimestre de l'année 2024.

Paieement bancaire

Virement bancaire | Ecobank Rapid Transfert | Dépôt sur compte bancaire - agences Ecobank espace UEMOA | Chèque certifié (Zone UEMOA) à l'ordre de : **ERSUMA**

Informations bancaires :

NOM DE LA BANQUE : **ECOBANK BENIN**
NUMERO DE COMPTE : **110220857002**

INTITULE DU COMPTE : **ERSUMA / FORMATION**
IBAN : **BJ062 03027 110220857002 19** - SWIFT : **ECOCBJBJ**

Nota Béné :

- Les opérations de dépôt sur notre compte bancaire sont possibles dans les agences Ecobank de l'espace UEMOA.
- Les paiements par portefeuille électroniques sont en cours d'extension dans les autres pays de l'OHADA.
- Les virements, dépôts de fonds sur le compte bancaire de l'ERSUMA ou par transfert d'argent, doivent comporter dans le libellé les mentions ci-dessous :
 - Code ou numéro de la formation
 - Nom de l'auditeur/participant
 - le bordereau ou le reçu de l'opération de versement est transmis à l'ERSUMA par courriel aux adresses : ersuma@ohada.org et gaffan.ersuma@ohada.org avec le nom et l'adresse mail du ou des participant(s)

Paieement en espèce

Pour les paiements en espèces, il est fait obligation de procéder au préalable à l'inscription sur la plateforme SIGWEB avant de se rendre aux différents points ci-dessous, muni de la facture proforma envoyée par mail. C'est suivant la référence de ladite proforma que le paiement pourra être encaissé et faciliter le suivi des inscriptions aux différentes parties prenantes.

Aux sièges de l'ERSUMA et de la CCJA

Au Bénin (Porto-Novo) : Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA) Ouando, Carrefour Cinquantenaire - Route de Pobè
Tél : +229 97970537
Courriel : ersuma@ohada.org
Contacter Mme GAFFAN Rosaline par
Tél : +229 97123363 - Courriel : gaffan.ersuma@ohada.org

En Côte d'Ivoire (Abidjan) : Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) Plateau, Avenue Dr JAMOT, Angle Boulevard CARDE
Courriel : ccja@ohada.org
Contacter Mme ADJOUANI Florencia par
Tél : +225 07444195 - 07912470
courriel : adjouani.ccja@ohada.org

« L'ERSUMA, pour une règle de droit effective, efficace et efficiente »

MOYENS DE PAIEMENT

Auprès de nos partenaires

A Douala (Cameroun) : Cabinet d'avocat Me Pierre BOUBOU, Avocat au Barreau Bonamoussadi "Carrefour Eto'o. **Contactez Mme KOUHA Hilda Flore** par Tél : +237 678 51 56 27 (whatsapp) / 693 08 92 74 Courriels : hildaflorekouhz@gmail.com / pmboubou54@gmail.com

A Moroni (Union des Comores) : Cabinet Action Développement Formation et Conseil (ADFC). Dr Samina CHAKIRA, Avocat à la Cour - sis à Moroni, l'immeuble Ridjal Moroni Djoumoimdj. **Contactez le cabinet** par Tél : +269 3261442 - 3468767 Courriel : saminachakira@gmail.com

A Bamako (Mali) : Etude Me Aminata SY DAKONO, Notaire. **Contactez M. COULIBALY N'Faly** par Tél : +223 78257857 - 79289800 - 66730307 Courriels : nfalycouli7825@gmail.com / aminata@notaire-sy.com

A Dakar (Sénégal) : Commission Nationale OHADA (CNO Sénégal) / Ministère de la Justice du Sénégal, Cité Keur Gorgui, Sacré Cœur Pyrotechnique Dakar, Lot N°11, 5^e Etage. **Contactez M. FAYE Paul Ndick** par Tél : +221 771156431 - 704779113 - Courriel : pndick@yahoo.fr

A Brazzaville (Congo) : Cabinet d'Expertise Immobilière, Etudes Economique et Environnementale (CEXi3E) sis à la Résidence les Flamboyants, RDC de l'immeuble EBENE, BP 5303. **Contactez M. ONDONGO Anicet** par Tél : +242 068800161. Ou Mme Fayette MASSALA par Tél : +242 066190137 Courriels : cexi242@gmail.com / fayettemassala@gmail.com

A Port-Gentil (Gabon) : Cabinet Me d'ALMEIDA MENSAH, Avocat au Barreau, sis au 1^{er} Etage de l'immeuble CFAO Motors, en face du tribunal. **Contactez Mme EGAH-EDIAM Ayoko Vignon** par Tél : +241 066595996 / 074327576 Courriel : egahediamayokovignon12@gmail.com / cabinetmaitredalmeidamensah@yahoo.fr

A Niamey (Niger) : Centre de Médiation et d'Arbitrage de Niamey (CMAN) sis à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Niger (CCIN), Place de la Concertation Contacts : Tél : (+227) +227 20340058, Courriels : cman.ccin@gmail.com / dloffocherifa@yahoo.com

Nota Béné :

- Les opérations de dépôt sur notre compte bancaire sont possibles dans les agences Ecobank de l'espace UEMOA
- En cas de difficulté pour l'un quelconque des moyens de paiement proposés, nous contacter par courriel : ersuma@ohada.org ou par téléphone : +229 97970537

« L'ERSUMA, pour une règle de droit effective, efficace et efficiente »

MODALITES D'INSCRIPTION ET DE PARTICIPATION

Formation et conférence en ligne par visioconférence

- S'inscrire et remplir le formulaire d'inscription en ligne ;
- Régler les frais de formation/participation par les moyens de paiement disponibles ;
- Participer à partir d'un PC, Mac, iPad, iPhone ou appareil Android ;
- Disposer d'un ordinateur/tablette/smartphone avec haut-parleur et microphone ;
- Disposer d'une bonne connexion Internet d'au-moins 4G fiable pour une bonne qualité d'écoute ;
- Participer à tous les travaux de la session ;
- Remplir le formulaire d'évaluation en ligne ;
- Recevoir l'attestation de formation/participation au format numérique sous quinzaine au plus tard ;
- Recevoir les supports de formation/conférence par courriel sous quinzaine.

Nota bënë : Pour toutes difficultés techniques :

- consulter le guide technique de connexion en cliquant sur le lien ci-dessous :
https://www.ohada.org/wp-content/uploads/2020/10/Guide_connexion_Matinee_ERSUMA_Ver002.pdf
- contacter le support technique par courriels
tossavi.ersuma@ohada.org et danjimma.ersuma@ohada.org

Formation en présentiel (au siège de l'ERSUMA ou tout au lieu)

- S'inscrire et remplir le formulaire d'inscription en ligne ;
 - Verser les frais de formation ; (Les frais de formation couvrent les supports et matériel pédagogiques, les pauses café et déjeuner pendant les jours de formation)
- Réductions :
- **10%** pour les groupes de trois (3) personnes et plus d'une même entreprise/organisation
 - **40%** pour les étudiants/doctorants ; sur présentation d'un justificatif « étudiant » accompagné d'une demande adressée au Directeur Général de l'ERSUMA et envoyés à ersuma@ohada.org
 - **10%** pour toute inscription définitive effectuée au plus tard dix (10) jours avant le début de l'activité. *Cette réduction ne s'applique pas aux étudiants et doctorants.*

Nota bënë : La réduction n'est pas applicable aux matinées de formation.

- Prendre en charge ses frais de voyage, d'hébergement et autres frais de restauration ; (nous contacter pour toute information relative à l'hébergement) ;
- Participer à tous les travaux de la session et signer la liste de présence ;
- Remplir le formulaire d'évaluation en ligne sur la plateforme de l'ERSUMA ;
- Recevoir l'attestation de formation/participation au format papier à l'issue de la session ;
- Recevoir les supports de formation/conférence sous quinzaine par courriel.

« L'ERSUMA, pour une règle de droit effective, efficace et efficiente »

MODALITÉS DE DÉLIVRANCE DES ATTESTATIONS ET DE TRANSMISSION DES SUPPORTS

Délivrance des attestations de formation/participation

Toute session (formation ou manifestation scientifique) est sanctionnée par une attestation au format numérique ou papier.

FORMATIONS PAYANTES OU SUBVENTIONNÉES

Type de session	Présentiel	Visioconférence
Délai de délivrance	A l'issue de la session	Sous huitaine (08 jours)
Format	Papier	Numérique

CONFÉRENCES SUBVENTIONNÉES

Type de session	Présentiel	Visioconférence
Délai de délivrance	Sous huitaine (08 jours)	Sous huitaine (08 jours)
Format	Numérique	Numérique
Coût de l'attestation	10.000 FCFA / 20\$ USD / 15,25 Euros	
Modalité	Sur demande expresse à l'ERSUMA dans un délai maximal de deux (02) semaines après la tenue de la conférence.	

Nota bënë :

1. Les frais d'attestations aux conférences s'élèvent à 10.000 FCFA.
2. L'attestation est établie et transmise aux auditeurs
 - qui ont entièrement réglé leurs frais de formation ou de participation d'une part et les frais d'attestation aux conférences subventionnées d'autre part par les moyens de paiement disponibles ;
 - qui ont régulièrement participé à tous les travaux de la session et au moins aux deux tiers (2/3) de la durée totale de l'activité ;
 - qui ont rempli le formulaire d'évaluation en ligne ;
 - qui ont formulé une demande expresse à l'ERSUMA dans un délai maximal de deux (02) semaines après la tenue de la conférence.

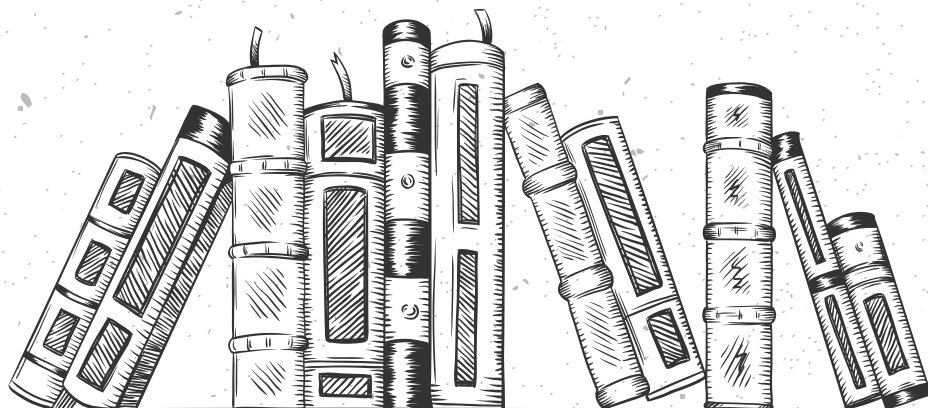
Transmission des supports

Les supports (formation ou conférence) et l'enregistrement vidéo des sessions sont transmis au plus tard sous quinzaine aux auditeurs :

- qui ont entièrement réglé leurs frais de formation/participation ;
- qui ont régulièrement participé à tous les travaux de la session ;
- qui ont rempli le formulaire d'évaluation en ligne.

« L'ERSUMA, pour une règle de droit effective, efficace et efficiente »

SÉLECTION
D'OUVRAGES
EN VENTE À LA
LIBRAIRIE
DE L'ERSUMA



NOS PERIODIQUES



Revue de l'ERSUMA
Abonnement annuel :
17 000 FCFA
(2 numéros par an)

accessible au prix de
10 000 FCFA



Bulletin ERSUMA de pratique
professionnelle (BEPP)
Abonnement annuel :
30 000 FCFA
(12 numéros par an)

accessible au prix de
3 000 FCFA

EN DÉPÔTS VENTE



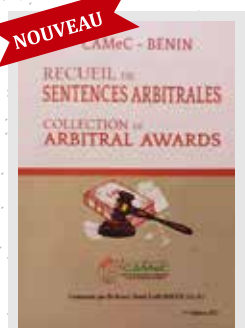
Droit pénal spécial,
tome 1 : les infractions
traditionnelles
de **Dr. DOSSA Edouard**
Cyriaque

accessible au prix de
25 000 FCFA



Droit pénal spécial, **tome 2** :
les infractions émergentes
et particulières / **Dr. DOSSA**
Edouard Cyriaque

accessible au prix de
25 000 FCFA



CAMeC-Bénin
Recueil de sentences
arbitrales = Collection
of arbitral awards /
Dr. DOGUE Karel

accessible au prix de
30 000 FCFA



La pratique de la saisie-attribution
des créances en droit OHADA /
Dr. SILGA Valéry Jean Prosper

accessible au prix de
20 000 FCFA



Guide pratique de gestion du Registre du
Commerce et du Crédit mobilier (RCCM) et du
Registre des Sociétés Coopératives (RSCOOP) dans
l'espace OHADA / **Me LENDONGO Paul ; Me AYATE Kossi**

accessible au prix de
20 000 FCFA



La Médiation OHADA en questions & réponses /
Pr MBAYE Mayatta Ndiaye
(sous la direction de)

accessible au prix de
3 000 FCFA



L'arbitrage OHADA en questions & réponses /
Pr MBAYE Mayatta Ndiaye

accessible au prix de
4000 FCFA



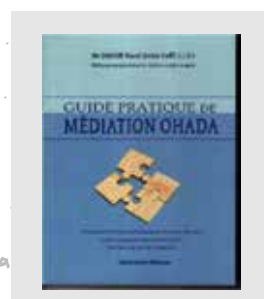
La médiation en droit OHADA /
Dr. KITIO Édouard

accessible au prix de
20 000 FCFA



Le contentieux sociétaire en droit OHADA /
Dr. DIOUF Mounetaga

accessible au prix de
25 000 FCFA



Guide pratique de médiation OHADA /
Dr. DOGUE Karel

accessible au prix de
15 000 FCFA



Recueil de jurisprudence 2019 /
Dr. FOTSO Emmanuel Douglas

accessible au prix de
35 000 FCFA



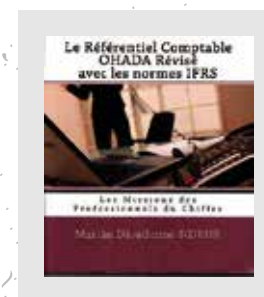
Le référentiel comptable OHADA révisé avec les normes IFRS :
le jeu des écritures comptables et la présentation des états
NDENE Martin Dieudonné

accessible au prix de
35 000 FCFA



Actes du Colloque de Doula « Responsabilité du dirigeant social en droit OHADA »

accessible au prix de
7 000 FCFA



Le référentiel comptable OHADA révisé avec les normes IFRS : les missions des professionnels du chiffre /
NDENE Martin Dieudonné

accessible au prix de
35 000 FCFA

- SINCE 2001 -
PRIMEDIA^{BENIN}
Innovating the way brands are built

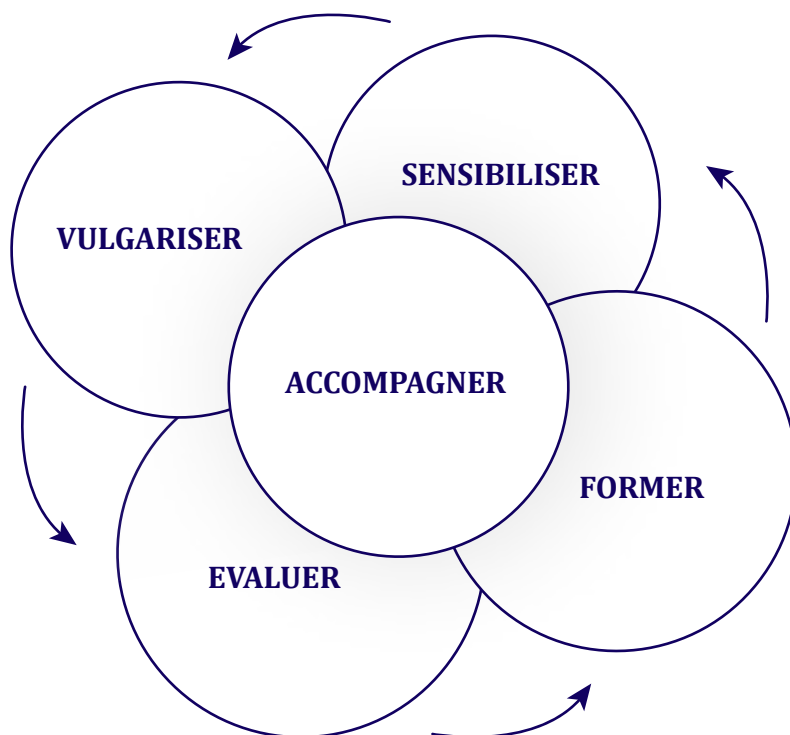
**AGENCE CONSEIL
COMMUNICATION
& MARKETING**

Partenaire de



+229 61 65 02 22
mail@primediabenin.com

Instituée par l'OHADA, l'ERSUMA met, depuis 1998, son expertise de haut niveau au service des cinq (5) missions suivantes:



NOS SERVICES

Formation | Publications | Documentation | Consultation juridique
Edition | Librairie | Recherche | Traduction & Interprétariat en Droit